

# Ovin Québec

Poste-Publications Canadienne No. 40049100



- **Assemblée générale annuelle 2010**
- **Extension lumineuse... les résultats arrivent !**
- **ASRA : Une première avance mouvementée**
- **Agence de vente des agneaux lourds : Une structure solide pour le développement de la production**

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

**Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ)**

555, boul. Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil, QC, J4H 4E7

Tél. : 450-679-0540 p. 8484

Télécopieur : 450-674-4415

**Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)**

1642, rue de la Ferme, La Pocatière QC G0R 1Z0

Tél. : 418 856-1200 \* Télécopieur : 418 856-6247

info@cepoq.com \* www.cepoq.com

**Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ)**

6, de l'Ancolie, app.#3, Pont-Rouge, QC G3H 0A1

Tél. : 418 856-1200, poste 1

Télécopieur : 418 856-6247

**Photo en page couverture : Couleurs d'octobre par Jean-Pierre Bériault**

**Rédacteurs**

Amina Baba-Khelil

Pascal-André Bisson

Johanne Cameron

François Castonguay

Françoise Corriveau

Langis Croft

Countney Denard

Daniel Dion

Stéphanie Landry

Joannie Lassonde

Nathalie Sylvain

Mireille Thériault

Marie-Ève Tremblay

Léda Villeneuve

Les opinions émises dans la revue n'engagent que leurs auteurs. La FPAMQ se réserve le droit de refuser toute insertion (article, publicité, etc.) sans avoir à le justifier.

ABONNEMENT OU ANNONCEURS: Marion Dallaire  
mdallaire@upa.qc.ca ou 450-679-0540 Poste 8332

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

**La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec**

Maison de l'UPA

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil QC J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530

Télécopieur : 450 674-4415

Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION  
NO° 40049100

# SOMMAIRE

automne 2010

volume 10, numéro 4

Mot du président   <b>L'année de tous les changements !</b>	03
Agence de vente des agneaux lourds   <b>Une structure solide pour le développement de la production</b>	05
AGA   <b>Avis de convocation</b>	07
Actualités   <b>À nos moutons</b>	08
Marché   <b>Écarts hebdomadaires entre la quantité d'agneaux lourds facturée et la demande en 2009 et 2010</b>	10
Marché international   <b>La production ovine en Australie : situation et tendances</b>	12
CEPOQ   <b>Nouvelle importante pour le secteur ovin</b>	16
Sécurité du revenu   <b>ASRA : Une première avance mouvementée</b>	17
Classification   <b>Le projet pilote de service de classification des ovins : un pas vers l'avenir</b>	18
Production ovine laitière   <b>La production laitière en saison et en contre-saison!</b>	20
FCM   <b>Le nouveau projet de Tremblante Canada</b>	21
Relève   <b>Mission du MAPAQ auprès de la relève agricole en production ovine</b>	22
Planification   <b>Plan stratégique du secteur ovin du Québec 2010-2015</b>	24
Race pure   <b>SEMRPQ Événements marquants 2010</b>	26
Ressource documentaire   <b>Un centre de documentation au CEPOQ !!</b>	27
Santé   <b>Le programme Québécois d'assainissement des troupeaux ovins se poursuit</b>	29
Élevage   <b>Produire des agnelles de remplacement comment je m'y prends ??</b>	32

**Extension lumineuse... \* 35 à 45 les résultats arrivent!**

Agence de vente des agneaux lourds | **Calendrier** 48



# *L'année de tous les changements !*

*L'ANNÉE 2010 aura été un point tournant de l'agriculture québécoise avec notamment, la structuration des programmes de soutien du revenu, une réorganisation de la structure de l'UPA et une éventuelle nouvelle politique agricole. La production ovine n'échappe pas à tous ces bouleversements et fait face à une conjonction d'événements déterminants pour l'avenir de celle-ci. Si des opportunités s'offrent à certains d'entre nous, d'autres vivent une période pénible. C'est pourquoi nous constatons le besoin pressant de ralentir le train de changements afin de nous laisser un peu plus de temps pour adapter nos entreprises et méthodes de gestion aux modifications majeures que nous observons, tant au niveau de la production et de la mise en marché qu'au niveau du soutien du revenu.*



Avant même l'annonce du ministre sur les mesures de resserrement à l'ASRA en novembre dernier, la production ovine était déjà engagée dans un autre changement important, soit le paiement en fonction des kilogrammes d'agneau vendus qui remplacerait sur trois ans un paiement basé sur la brebis en inventaire. Dix-neuf mois après l'entrée en vigueur de cette modification au programme ASRA, les producteurs ont finalement pu mesurer l'impact suite à l'émission de leurs premières données réelles de production. Malheureusement, force est de constater que tous les acteurs impliqués dans ce changement, (Financière agricole, ATQ, producteurs, FPAMQ) ont sous estimé l'ampleur de la tâche qui les attendait et l'impact qu'elle aurait sur les entreprises ovines à court et moyen terme. En 2009, les producteurs ont été invités à mettre leur inventaire à jour chez ATQ. En plus d'être longue et laborieuse, cette étape a donné un signal aux intervenants et aux producteurs que l'outil de traçabilité n'avait pas été conçu à des fins de suivis serrés des inventaires et de ventes de produits. C'est d'ailleurs ce qui a été confirmé au

mois d'août 2010. Les producteurs ont constaté l'importance de la déclaration précise des données mais également de l'interaction entre les différents maillons de la production et de la transformation de l'agneau que l'on pourrait même qualifier de dépendance. L'intervention du programme ASRA pour une entreprise

*Il y a cependant des mesures inacceptables telle que l'introduction d'exigences pour ce qui est des sujets reproducteurs vendus et admissibles au programme ASRA, de même que l'utilisation des 75 % des entreprises les plus efficaces afin de constituer le modèle du coût de production ovine.*

est en effet dépendante des données saisies par le producteur-naisseur, mais également par producteur-acheteur, par le parc d'engraissement, par le transporteur, par le lieu de rassemblement, par le centre de tri et finalement par l'abattoir.

Le point névralgique du système consiste à établir une communica-

tion de ces données entre ATQ et la Financière dans une phrase ou structure très précise. Cette étape a permis de voir à quel point un nombre important de situations n'avait pas été prévu lors de la programmation initiale. Lors d'une récente rencontre avec les représentants de la Financière, tous les problèmes et aberrations vécus sur le terrain leur ont été communiqués. Conscients des difficultés vécues, ces derniers ont réaffirmé leur volonté à les régler un par un d'ici la fin novembre. Par ailleurs, la Fédération leur a fait part de plusieurs demandes afin d'allouer plus de temps aux producteurs pour s'adapter à tous ces changements; des demandes pour lesquelles nous espérons des réponses favorables.

À la lumière des problèmes que nous constatons actuellement, que peut-on faire ? Certains d'entre nous aimeraient bien qu'on puisse faire marche arrière. Toutefois, tout retour à la situation initiale est totalement écarté par la Financière. En fait, il est bon de distinguer deux situations dans les problèmes actuels du système. Le cas où le producteur a des problèmes de gestion

de données et le cas où le producteur n'a pas produit les kilogrammes d'agneaux permettant de lui assurer une couverture équivalente au modèle du coût de production. Pour la première situation, on peut espérer que les problèmes de données rencontrés pour 2009 vont être majoritairement réglés lors des prochains bilans de 2010. Il est toutefois certains que chaque producteur devra s'assurer, individuellement, que toutes ses données de ventes soient transmises à ATQ et à la FADQ. En ce qui concerne le problème de productivité ou de marché non reconnu (vente d'agneaux vivants à la ferme par exemple), les conséquences et les solutions vont être beaucoup plus draconiennes. dorénavant les producteurs devront travailler sur plusieurs fronts en même temps, allant de la production à la mise en marché en passant par le contrôle des dépenses


et de l'endettement. C'est d'ailleurs ce à quoi ont travaillé plusieurs producteurs qui ont ainsi pris les moyens pour augmenter leurs ventes en produisant beaucoup d'agneaux et en dirigeant ceux-ci vers les marchés qui valorisent le mieux le potentiel de chaque agneau.

Pour l'avenir, il n'y a pas de recette miracle. Nous devons œuvrer davantage à la productivité et la rentabilité de nos entreprises. En tant que Fédération, nous devons nous assurer que nous nous donnons les moyens pour y parvenir. Une production comme la nôtre doit permettre de bien faire vivre une entreprise normale et pas seulement l'élite de la production. Nous devons nous rendre à l'évidence, tout faire pour stopper le train ne nous rendra pas service, nous devons accepter les mesures légitimant l'intervention de l'État dans notre

secteur. Il y a cependant des mesures inacceptables telle que l'introduction d'exigences pour ce qui est des sujets reproducteurs vendus et admissibles au programme ASRA, de même que l'utilisation des 75 % des entreprises les plus efficaces afin de constituer le modèle du coût de production ovin. Les producteurs doivent se tenir debout et montrer aux consommateurs qu'ils font leur part pour bien les nourrir à un coût abordable et qu'en retour ils méritent l'aide et le respect qui leur revient.

*Je compte sur vous pour  
participer nombreux à vos  
assemblées régionales annuelles  
et au plaisir de vous y  
rencontrer.*

*Lucien Croft*



**DORSET**  
MATERNELLE ♦ DÉSAISONNÉE

**FERME BEAUSOLEIL**  
30 ANS DE SÉLECTION SUR  
DES CRITÈRES DE PRODUCTIVITÉ

- Troupeau de 200 pur-sang
- Contrôlé GénOvis
- Exempt de Maedi-visna, statut argent
- 1.35 agnelage / année
- ISM et ISC supérieurs à la moyenne
- Béliers RR à la tête du troupeau

**BÉLIERS ET AGNELLES DISPONIBLES**

AUSSI 200 HYBRIDES RI X DP EN PRODUCTION  
AGNELLES F1 ET F2 (RI X DP) X SU DISPONIBLES

**Michel Viens, 210 RR #4 Est**  
**St-Joseph-de-Kamouraska, Qc QoL 3Po**  
**Tél. : 418 493-2310 viens2@sympatico.ca**



**Le logiciel de régie ovine**

**Gérer la performance de votre troupeau**  
**Connaître et améliorer votre productivité**  
**Augmenter vos revenus**  
**Éliminer la paperasse**

- **Nouveau** : régie d'élevage en photopériode -
- Interface avec les bâtons et le PDA-Traçabilité -
- Régie complète par animal ou par groupe -
  - Génétique et consanguinité -
  - Compatible ATQ -
  - Cadran de régie informatisé -
  - Rien à acheter, pas de contrat -
- Abonnement annuel à partir de \$135 -

Tél : (819) 888-2791 (Jacques Kirouac)  
Messagerie : logicielbergere@bell.net

# *Une structure solide pour le développement de la production*

*L'Agence de vente d'agneaux lourds a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> juin 2007. Près de 180 000 agneaux lourds plus tard, il serait bon de rappeler les principes de base de cette structure de mise en marché afin de mieux se les approprier.*

## **D'abord l'équité**

Comme le commerce équitable, la mise en marché collective est un outil économique et social qui introduit les notions d'équité et d'équilibre dans les processus d'échanges là, où la logique marchande ne peut garantir seule une amélioration des conditions de vie des agriculteurs et agricultrices. Elle vise ainsi, l'obtention de meilleurs prix sur les marchés, un meilleur développement du secteur, et une meilleure équité entre les producteurs. Pour l'agneau lourd, l'Agence de vente a permis aux producteurs de mettre en commun leurs ressources et leur volume produit afin d'obtenir une stabilité des revenus de la part des marchés.

Pour les acheteurs, la mise en marché collective est également un outil performant puisqu'elle permet un rapport qualité-prix optimal, une facilité d'accès à des volumes d'approvisionnement stables, un contrôle de qualité du produit grâce à la classification, et une rationalisation des frais de mise en marché.

## **La représentativité**

Bien que la gestion quotidienne de l'Agence de vente des agneaux lourds soit dévolue aux membres du

conseil d'administration de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, les décisions importantes sont prises par l'assemblée des producteurs visés et tous les règlements sont soumis pour approbation à la RMAAQ qui est chargée de vérifier l'opinion des producteurs et de surveiller l'application de la Loi. Il est d'ailleurs important de rappeler que ce sont les producteurs qui élisent les administrateurs de la Fédération. En tout temps, il est donc possible de leur faire part de leurs préoccupations et visions pour ce qui est du développement du secteur. **Un producteur qui s'implique en participant aux assemblées annuelles de plan conjoint est un producteur qui oriente les décisions.**

## **Vente directe à un consommateur**

L'Agence de vente des agneaux lourds encadre et valorise les initiatives locales et les circuits courts grâce à la possibilité de vente direc-

tement à un consommateur. Cette pratique est historiquement reconnue dans le secteur ovin. Toutefois, les agneaux lourds vendus vivants à un acheteur ne sont pas éligibles au programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Cette exception ne rentre pas dans le cadre des règles de mise en marché mais plutôt des règles de salubrité imposés par le gouvernement pour des raisons de santé publique. Ainsi, un agneau lourd doit, selon le gouvernement, être abattus dans un abattoir reconnu, d'où le refus d'indemniser les agneaux vendus vivants.

## **Produit spécifique**

Témoin de la première appellation réservée avec l'Agneau de Charle-

voix, l'Agence de vente des agneaux lourds reconnaît les différents cahiers des charges développés et certifiés. Les agneaux ainsi reconnus sont traités indépendamment des agneaux conventionnels. Les conditions de vente et la prime offerte pour ces agneaux sont négociés avec tous les acheteurs intéressés.



## Les obligations

Une fois la mise en place d'une structure de mise en marché décrétée par la RMAAQ, les producteurs ont l'obligation de transiger leur produit en tenant compte du Règlement en vigueur. Pour l'agneau lourd, c'est le Règlement sur la mise en commun des agneaux lourds qui fait office en la matière. Ainsi, tout agneau lourd mis en marché au Québec doit être annoncé à la Fédération afin d'être attribué à un acheteur accrédité au Québec ou il doit être déclaré comme vendu à directement à un consommateur. La Fédération peut organiser des ventes particulières en cours d'année et en aviser les producteurs. Les frais de mise en marché s'appliquent à tous les agneaux lourds et doivent être acquittés dans les délais prescrits.

## Les nouveautés

Afin d'assurer un développement continue de la production et la pérennité des entreprises, la mise en place des parts de production sera proposée lors de la prochaine assemblée générale annuelle. On désire ainsi mettre de l'avant la proposition, votée en 2009, d'utilisation des données des deux dernières an-

nées pour l'établissement d'un historique de production par producteur. Le principe de part de production vise à octroyer aux producteurs un nombre d'agneaux fixe par période à mettre en marché. Ce nombre d'agneaux sera calculé selon l'historique des livraisons à l'Agence. Le niveau hebdomadaire de parts de production émise représentera environ 60 à 70 % des agneaux hebdomadaires transigés en engagement annuel avec les acheteurs. La part de production d'un producteur qui cesse ses activités sera retournée à la Fédération.

À chaque année, la Fédération émettra des engagements annuels qui viendront s'ajouter aux parts de production. Ainsi, un nouveau producteur a la possibilité de prendre un engagement annuel dès la première année en production. Lorsque la Fédération le jugera nécessaire, elle pourra émettre des parts de production supplémentaire. Elle le fera à partir des engagements annuels des producteurs de l'année précédente. Un nouveau producteur pourra ainsi consolider graduellement son entreprise de même qu'une entreprise plus ancienne pourra bonifier sa part de production. Il est important

de mettre en place ce type de mécanisme lorsque le nombre d'agneaux est en deçà ou équivalent à la demande.

## Les frais de mise en marché

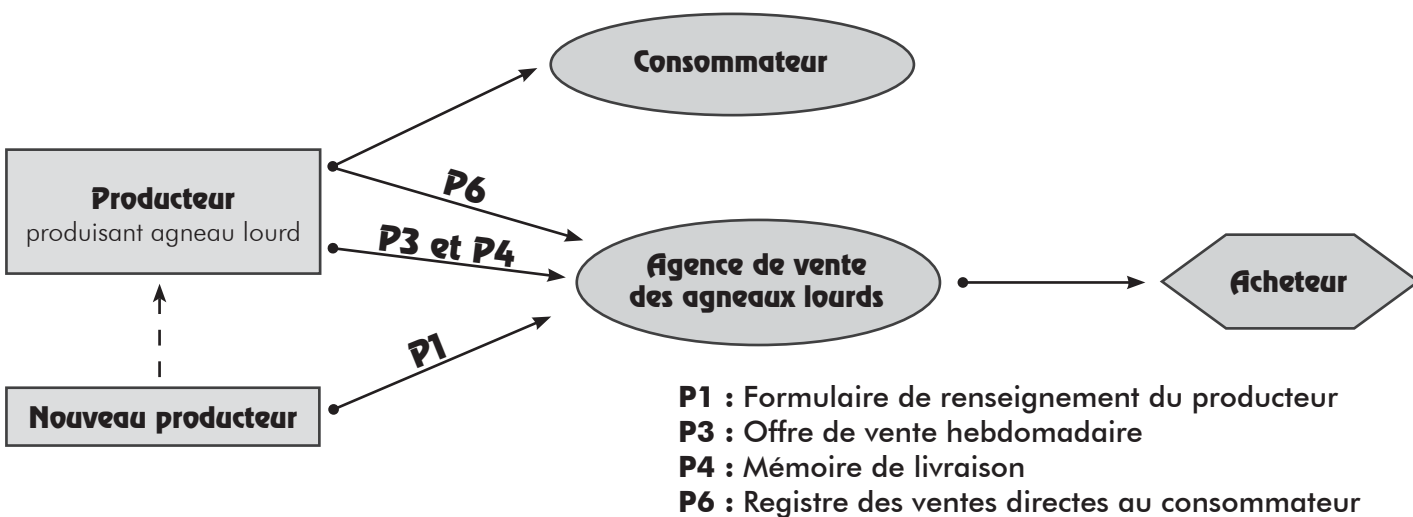
Cette année, les producteurs seront invités à réfléchir sur les frais de mise en marché appliqués pour les agneaux vendus directement aux consommateurs et ceux transigés à l'Agence de vente. Il en est de même pour les frais de coordination du transport, en vigueur pour un an, dont l'échéance arrive à la fin du mois de décembre. Une proposition sera faite afin que le service soit maintenu compte tenu des bons résultats constatés jusqu'à présent.

***Vous êtes invités à participer à votre assemblée régionale. Une présentation détaillée de modifications au Règlement sera faite. Par ailleurs, consulter le site Internet de la Fédération pour obtenir les formulaires relatifs à l'Agence au :***

***[www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/dossiers\\_actualites/agence\\_de\\_vente\\_d\\_agneaux\\_lourds.php](http://www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/dossiers_actualites/agence_de_vente_d_agneaux_lourds.php)***



**Figure 1 : Les formulaires à utiliser selon la vente**





FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

# AVIS DE CONVOCATION

## Assemblées générales annuelles 2010

de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec  
et du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec

*À tous les producteurs et productrices d'ovins du Québec ainsi  
qu'aux membres des syndicats régionaux affiliés*

Madame, Monsieur,

Vous êtes par la présente convoqués aux assemblées générales annuelles du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, lesquelles se tiendront à la date et au lieu suivants:

**Date :** **11 novembre** à compter de 14 h (inscription à 13 h)  
**12 novembre** à compter de 9 h

**Lieu :** Motel Blanchet  
225, boul. St-Joseph Ouest  
Drummondville

Le projet d'**ordre du jour** de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint comportera notamment les points suivants :

- ◇ Présentation du plan stratégique du secteur ovin et orientation 2010-2011 de la Fédération.
- ◇ Modifications au Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds
- ◇ Proposition de modification des contributions au Plan conjoint et du Règlement sur les contributions des producteurs d'ovins
- ◇ Bilan des activités de l'Agence de vente des agneaux lourds et présentation des modifications apportées à la Convention de mise en marché des agneaux lourds
- ◇ Étude des résolutions

Comptant sur votre présence et votre participation, veuillez recevoir,  
Madame, Monsieur, nos salutations cordiales.

Marie-Ève Tremblay,  
directrice générale de la FPAMQ



# À nos moutons!

## AGNEAUX LOURDS - ENCAN SPÉCIALISÉ

Tel que demandé à l'AGA 2009, la FPAMQ a consulté les acheteurs et présenté le 16 septembre dernier à la Régie de marché agricole un principe d'encan pour la Fête du bélier. Dans l'attente d'une décision favorable de la Régie pour ce mécanisme et compte tenu des délais, la Fédération lance l'annonce prévisionnelle de vente des agneaux lourds pour l'encan qui devrait avoir lieu le 5 ou 8 novembre 2010.

### En quoi cela consiste

L'encan spécialisé s'ajoute aux mécanismes de vente déjà existants. Toutefois, les agneaux doivent être préinscrits pour être vendus à l'encan et il est important de souligner que les volumes d'agneaux prévus en engagement annuel doivent être annoncés, comme d'habitude, à l'Agence de vente des agneaux lourds selon le calendrier en vigueur. Les agneaux livrés à l'encan ne peuvent être comptés dans les livraisons des engagements annuels.

Les producteurs doivent transmettre à la Fédération le formulaire « *Annonce prévisionnelle de vente d'agneaux lourds Encan spécialisé* » d'ici le 1<sup>er</sup> octobre prochain, afin d'annoncer le volume d'agneaux lourds, mâles, que vous désirez vendre à l'encan spécialisé. La Fédération ne procédera à aucune autre inscription de vente d'agneaux pour l'éventuel encan spécialisé du 5 ou 8 novembre 2010. **Il est important de souligner que l'Agence ne peut confirmer les volumes comme vendus à l'encan spécialisé tant que la RMAAQ n'aura pas rendu sa décision.**

Pour avoir plus de renseignement contacter Caroline Pinard au 450 679-0530 poste 8973 ou visiter le [www.agneaudeauquebec.com](http://www.agneaudeauquebec.com) sous l'onglet *mise en marché*. ■

## Transport des agneaux lourds

Au cours des prochaines semaines, plusieurs réseaux de transports pour desservir le plus grand nombre de régions possible seront mis sur le site de la Fédération au :

[www.agneaudeauquebec.com/FPAMQ/fr/dossiers\\_ actualites/transport.php](http://www.agneaudeauquebec.com/FPAMQ/fr/dossiers_actualites/transport.php)

Vous pouvez consulter les trajets déjà en opération sur le même site. Si vous désirez faire transporter vos agneaux par le biais de ce système, veuillez l'indiquer dans la partie commentaire du formulaire P3 Offre de vente hebdomadaire.

Pour toute information supplémentaire, contactez Mme Amina Baba-Khelil au 450-679-0540, poste 8450. ■

### Merci Johanne !



Dernièrement, Johanne Cameron annonçait à l'équipe du CEPOQ qu'elle réorientait sa carrière professionnelle en quittant son poste de « *coordonnatrice à la vulgarisation* » pour se consacrer dorénavant à plein temps sur son entreprise ovine. Le personnel du CEPOQ ainsi que les membres du conseil d'administration tiennent à remercier Mme Cameron pour tout le travail qu'elle a accompli au sein du CEPOQ au cours des 7 dernières années. Johanne a toujours eu à cœur le Centre d'expertise et s'y est impliquée à plusieurs niveaux. Parmi ses nombreuses réussites, mentionnons l'expertise qu'elle a développée quant à la photopériode. Elle a occupé le poste de coordinatrice du secteur vulgarisation avec brio. La « *prolificité* » de Johanne quant à la production d'articles dans les diverses éditions de l'*Ovin Québec* était incroyable. N'oublions pas non plus son talent hors pair en tant que conférencière.

**Merci encore pour ces belles années accomplies au sein du CEPOQ  
et bon succès pour la suite...**



## RAPPEL PDA-TRAÇABILITÉ

Depuis l'automne 2009, un nouvel outil informatique est disponible : le *PDA-Traçabilité*. Il s'agit d'un outil de saisie électronique visant à faciliter les transferts de données en format électronique.

Privilegié pour sa taille, son prix ainsi que son système d'exploitation, le *PDA Traçabilité* est compatible avec les bâtons de lecture RFID Allflex et Syscan.

Pour commander le PDA Traçabilité et bénéficier de la subvention offerte, veuillez contacter Amina Baba-Khelil au 450 679-0530 poste 8450 ou visiter le [www.agneaudeauquebec.com](http://www.agneaudeauquebec.com) sous l'onglet *dossiers/actualités et sous technologie*.

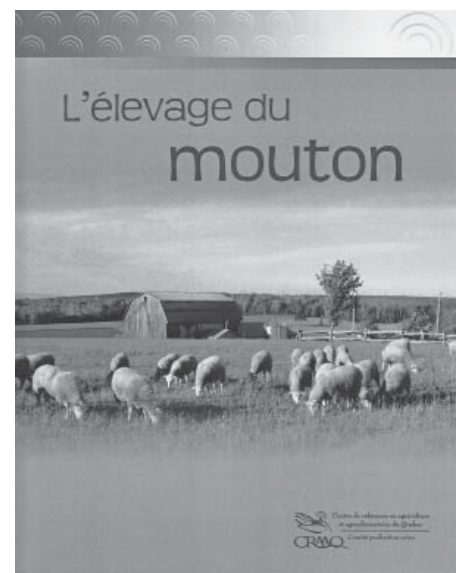
À noter qu'il est possible de se procurer un boîtier de protection pour votre *PDA-Traçabilité* disponible au [http://www.otterboxshop.com/ca/p\\_otter\\_main.aspx](http://www.otterboxshop.com/ca/p_otter_main.aspx) ■

## L'ÉLEVAGE DU MOUTON

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) a publié une nouvelle édition du Guide Production ovine intitulé *L'élevage du mouton*.

Qu'il s'agisse de connaître les races, de sélectionner les sujets, d'optimiser leur reproduction, de bien alimenter les brebis, les agnelles de remplacement, les agneaux et les béliers en fonction de leurs besoins, de les soigner adéquatement ou de leur assurer de bonnes conditions de logement, cet ouvrage guidera le lecteur dans la maîtrise des différents aspects de l'élevage ovin. Le tout accompagné d'informations sur les ressources, le démarrage, la rentabilité, la mise en marché et plus encore pour une parfaite compréhension du secteur.

Pour le commander ou pour plus de renseignement visiter le [www.craaq.qc.ca/](http://www.craaq.qc.ca/) Publications ou contacter le service à la clientèle du CRAAQ au 1 888 535-2537 ■



## FORMATION

### *Technique des amas au champ*

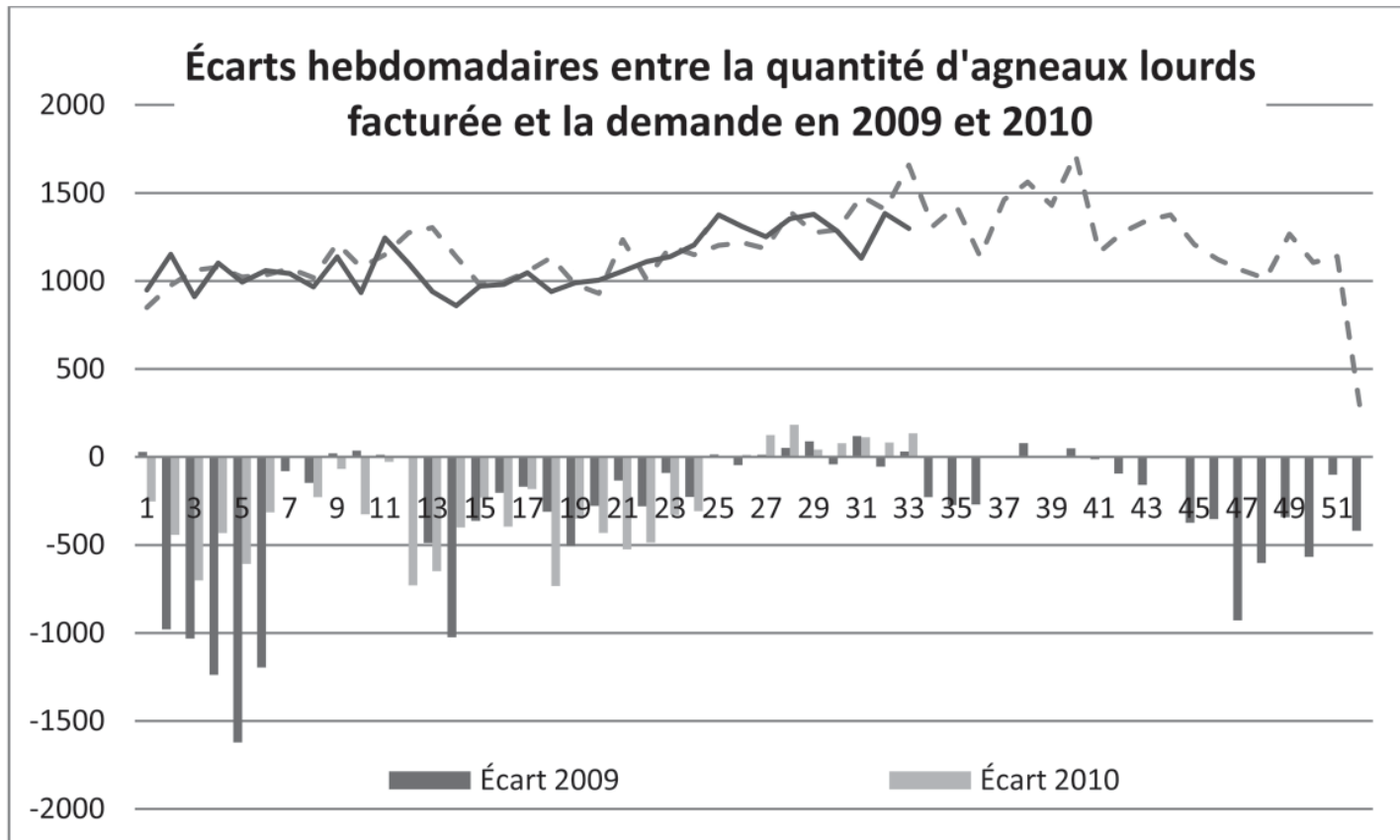
Cette formation s'adresse aux productrices et producteurs de bovins, de volailles, de mouton et de lait qui réalisent des amas de fumier au champ. Elle s'adresse également aux producteurs de grandes cultures qui reçoivent de ces fumiers et réalisent des amas au champ.

- **Objectif :** À la fin de la formation, le participant ou la participante sera capable d'appliquer les critères de conception et de gestion des amas au champ.
- **Méthode pédagogique :** Théorie en classe et visite à la ferme
- **Informations utiles :**
  - Durée : 6 heures
  - Date et lieu : Une dizaine de sessions de formation réparties sur le territoire qui débuteront en novembre 2010.
  - Coût : 30 \$
  - Le nombre de places est limité à 20 personnes.

**Information :** Guylaine Martin, répondante en formation agricole, tel. : (819) 758-6401 poste 2702, télécopieur : 758-6080, courriel : [martin.guylaine@cgpvicto.qc.ca](mailto:martin.guylaine@cgpvicto.qc.ca)

Cours offert par l'École d'agriculture de Nicolet en collaboration avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le Collectif régional en formation agricole de la Mauricie et Emploi-Québec Centre-du-Québec

[www.formationagricole.com](http://www.formationagricole.com) ■



## bergerie FLEURIAULT

productivité • rusticité • maternelle • désaisonné

- Spécialisé dans l'élevage de sujets de remplacements
- Troupeau de race pure Dorset de bonne génétique, Genovis
- Sélection :
  - Désaisonné
  - ISM positif et supérieur à la moyenne du troupeau
  - Bonne capacité et conformation
  - Laitière
- Troupeau saillie naturelle avec un intervalle de 1.33 agnelages/années
- Béliers génotypés pour la tremblante (codon 171)
- Élevage de sujets Dorset
  - Productifs
  - désaisonnés
  - maternelles
- Production de femelles hybrides prolifiques (DP X RV)
  - rustiques
  - désaisonnées
  - prolifiques

*Ayez le regard juste, pour des sujets de productions de qualités !*

**CHEZ NOUS, NOTRE REVENU C'EST LE DORSET !**

Meggie Parent • Saint-Gabriel de Rimouski  
418 798-4315 • meggieparent@globetrotter.net

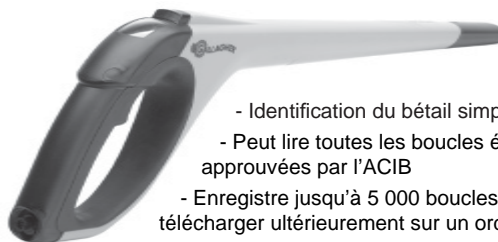


## Balances et Lecteurs

**Maximisez vos profits en suivant de près le rendement de votre bétail**

### LECTEUR PORTATIF HR3

**Pour identifier chacun de vos animaux avec précision, ou pour connecter à un système de pesage et associer automatiquement les poids mesurés par la balance aux animaux scannés**



- Identification du bétail simplifiée
- Peut lire toutes les boucles électroniques approuvées par l'ACIB
- Enregistre jusqu'à 5 000 boucles électroniques à télécharger ultérieurement sur un ordinateur
- La pile rechargeable interne dure 8 heures
- Technologie Bluetooth pour connecter à un indicateur de pesage
- Logiciel compris, pour téléchargement vers l'ordinateur

**Visitez notre site Web : [www.gallagher.ca](http://www.gallagher.ca)**

Gallagher offre une gamme complète de produits de pesage, d'identification électronique et de collecte de données. Pour en savoir plus, appelez au 1-514-378-0641 pour obtenir votre brochure GRATUITE ou pour demander une consultation sur le bétail.

- Indicateurs de pesage - Barres de pesée
- Identification électronique

## Marché

Le graphique ci-contre montre que l'écart entre la demande et la quantité d'agneaux lourds facturée s'est inversée à partir de la semaine 25 pour l'année 2010 par rapport aux semaines précédentes. Cet écart positif traduit une situation d'excédent entre l'offre et la demande au cours des mois d'été.

### Bilan de l'offre, de la demande et des quantités totales d'agneaux lourds facturés

	2010		2009	
	Semaine 32	Semaine 33	Semaine 32	Semaine 33
Quantité demandée	1 301	1 164	1 461	1 628
Quantité offerte	1 708	1 983	1 370	1 658
Quantité facturée	1 383	1 298	1 406	1 658
Écart demande-facturation	82	134	-55	30
Moyenne des quantités facturées depuis le début de l'année 2010				1 109
Moyenne des quantités facturées depuis le début de l'année 2009				1 152

Distribution provinciale des agneaux lourds selon la classification hebdomadaire pour l'année 2010	Indice	Semaine 2010-33		Semaine 2010-32	
		Nombre	%	Nombre	%
	70	6	0,5	4	0,3
75	17	1,4	16	1,3	
80	24	2,0	29	2,3	
85	5	0,4	7	0,6	
90	34	2,8	27	2,1	
92	2	0,2	2	0,2	
93	38	3,1	31	2,4	
95	67	5,5	78	6,2	
97	54	4,5	35	2,8	
98	9	0,7	6	0,5	
100	145	12,0	183	14,5	
101	92	7,6	65	5,1	
102	83	6,8	73	5,8	
103	169	13,9	215	17,0	
104	113	9,3	121	9,6	
105	312	25,7	320	25,3	
106	43	3,5	54	4,3	
Non classifié	84	6,5	116	8,4	
Total classifié	1 213	100,0	1266	100,0	
Indice moyen	100,54		100,65		
indice ≥ 100	78,9%		81,4%		

## PUBLICITÉ

### Peuple, Race, Métissage

*Un peuple, une race naît du métissage. Français, Amérindiens, Irlandais... sont devenus le peuple Québécois parlant français.*

*Le Québec donna naissance à la poule Chanteclerc, à la vache et cheval canadien. Le métissage des races ovines DLS et Booroola engendra la Boolys 100 % « Made in Québec ».*

*Aucune race pure ovine au Canada sur GenOvis n'égale le caractère distinct de la race Boolys, plus court intervalle agnelage (45 % de la rentabilité CECPA 2006, porteuse du gène Booroola de prolificité et résistante aux parasites (CEPOQ 2005-2007). Elle est profitable et écologique en s'accouplant sur pâturage d'avril à octobre.*

**L'avenir de notre production n'est pas « noir » malgré les pressions économiques de l'ASRA, il est « clair » si on tire profit de notre longue saison de pâturage (5 à 7 mois) pour nos troupeau.**

### Boolys GenOvis 2009

**Brebis** → 416  
**nombre d'agnelages** → 600  
**Interval agnelage** → 241 jours  
**agneau/brebis/an** → 222 %

*Excellent choix  
de béliers génotypés  
reconnu au programme  
ASRA*

*L'avenir est aujourd'hui,  
pourquoi attendre ?*

**Cloche des Alpes  
819 362-2531**

# La production ovine en Australie : *situation et tendances*

L'Australie est l'un des continents les plus arides. La végétation semi-aride pousse sur plus de la moitié de sa superficie ne permettant ainsi qu'un élevage extensif de bovins ou d'ovins. L'eau constitue le principal facteur limitant puisque seulement 20 % du continent (côtes du Nord et de l'Est, Tasmanie) reçoit une pluviométrie supérieure à 600 mm par an. La production agricole a toutefois, triplé au cours des cinq dernières décennies grâce aux avancées technologiques. Les secteurs agricoles et agroalimentaires représentent certes moins de 5 % du PIB, mais plus du tiers des revenus d'exportation.



## Production et consommation

L'Australie compte 7 % du cheptel ovin mondial en 2008 par rapport à 12 % en 2000. L'élevage de moutons pour la laine est l'une des plus importantes activités d'exportation de ce pays. La production de laine provient essentiellement de l'élevage du mérinos qui avait atteint son apogée en 1990 avec un volume de plus de 1,1 million de tonnes. Toutefois, les conditions climatiques adverses et l'effondrement des cours de la laine ont eu pour conséquence une forte baisse de cette production de plus de 57 % entre 1990 et 2008.

L'Australie compte parmi les pays où la consommation de viande ovine est la plus élevée au monde. En 2009, elle est évaluée à 13 kg par habitant et par an. À titre indicatif, la consommation annuelle par habitant en France et au Canada s'établit respectivement autour de 4 kg et 1,2 kg.

Depuis 1990, le cheptel ovin australien connaît une érosion continue. Ayant enregistré près de 174 millions de têtes, le cheptel ne comptait plus que 118,5 millions dix ans plus tard. La décennie suivante, ponctuée d'épisodes de sécheresse en 2003 et 2006, a été celle de la décapitalisation avec une perte de vitesse en termes de

nombre de têtes. En effet, le cheptel baisse de 28 % en 2009 par rapport à 2003 et près de 40 % par rapport à 2000 (cf. Figure 1).

L'Australie produisait traditionnelle-

ment de la viande de mouton. Depuis 1990, la tendance s'est inversée. En volume produit, la viande d'agneaux représente en 2008 près de 62 % du total contre 52 % en 2000 et 45 % en 1990.

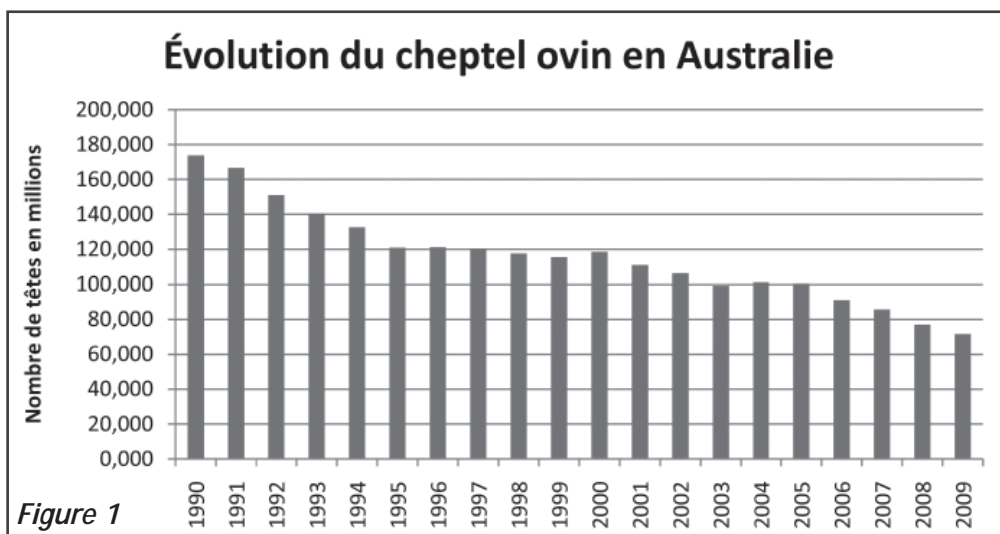


Figure 1

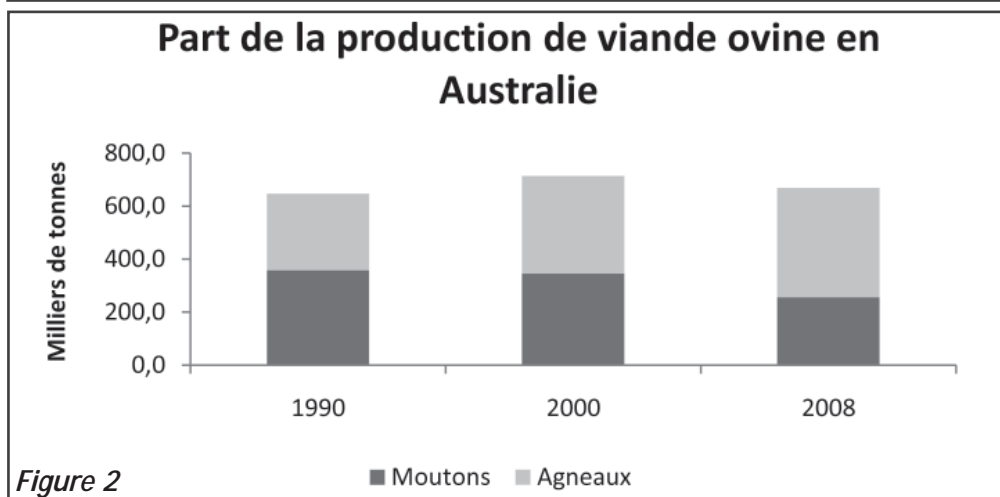


Figure 2

### Production et consommation de viande d'agneaux en Australie

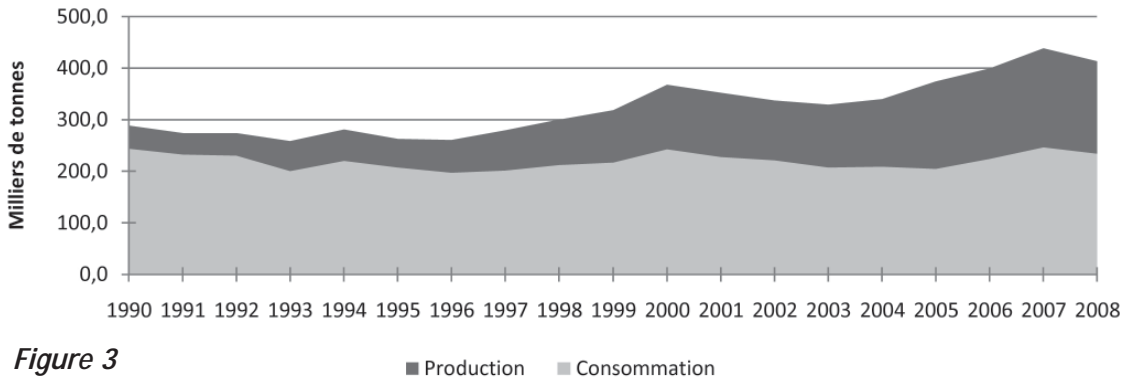


Figure 3



Avantagée par un gain de productivité, l'offre de viande d'agneaux australienne a su résister au déclin du cheptel ovin. Ainsi, la production d'agneaux a atteint le niveau de 413 700 tonnes en 2008 en enregistrant une hausse de 43 % par rapport à 1990 et de 12 % par rapport à 2000. En moyenne, les carcasses d'agneaux ont pesé 20,3 kg en 2008 contre 19,9 kg en 2000 et 17,5 kg en 1990. La **figure 3** montre par ailleurs la constitution d'un écart de plus en plus conséquent entre la production et la consommation. Cet écart a enregistré une hausse de 43 % entre 2000 et 2008.

#### Abattages

Depuis 2000, les abattages d'agneaux en Australie ont connu une progression. La **figure 4** montre des pics d'abattage enregistrés en 2007 en réponse à la sécheresse qui avait sévi cette année. Suite à cela, un processus de forte décapitalisation avait été amorcé. En 2008, la diminution du cheptel reproducteur associée à l'abattage des agnelles prévues pour le renouvellement s'est sodée par un repli de 4 % des abattages d'agneaux.

#### Exportations

À l'instar de la production, les exportations australiennes comptaient davantage de viande de mouton que d'agneau jusqu'à une date très récente. En 2008, près de la moitié du volume total de viande ovine

exporté étaient constitué de viande d'agneaux, soit une augmentation de 11 % depuis 2001.

L'Australie est traditionnellement le plus gros fournisseur d'animaux vivants destinés au rituel musulman,

essentiellement aux pays du Moyen Orient (Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats Arabes Unis et Jordanie). Ainsi, plus de 4 millions de têtes (équivalent de 72 000 tonnes) sont expédiés chaque année.



### Abattages et poids moyens des agneaux en Australie

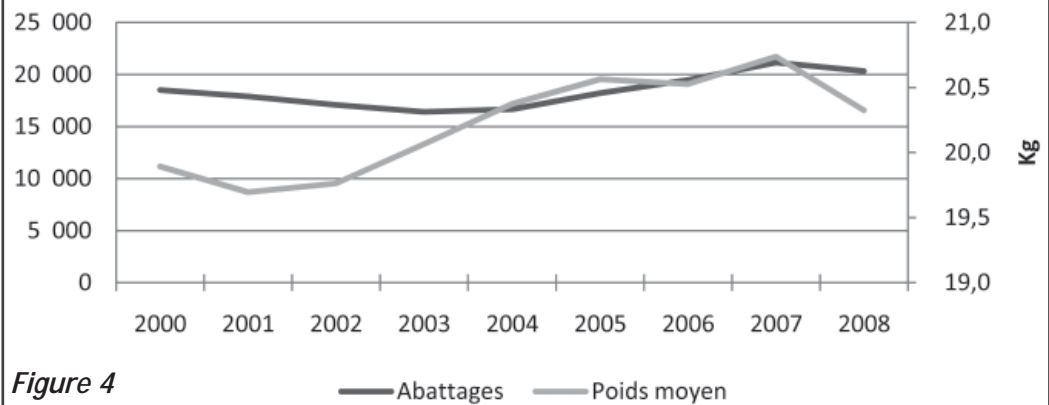


Figure 4

### Exportations ovines australiennes

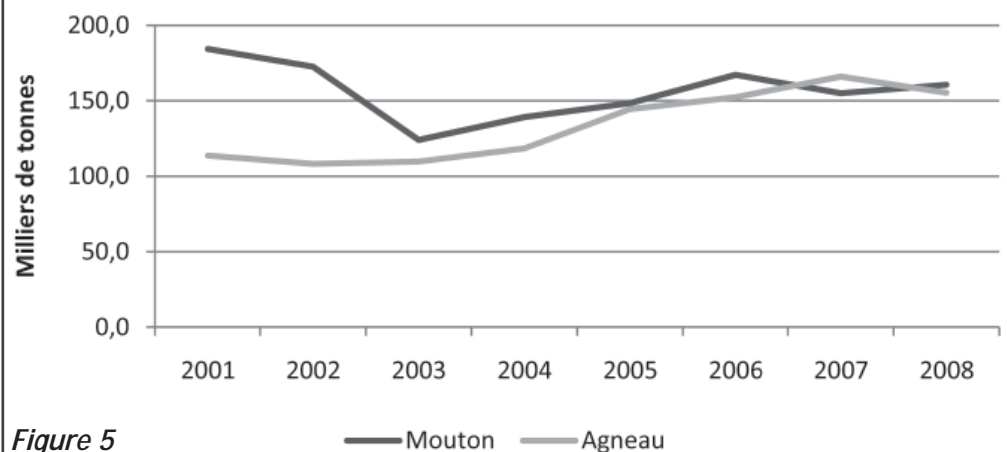



Figure 5

L'Australie totalise environ 40 % des exportations mondiales. Entre 2001 et 2008, ses exportations annuelles de viande ovine ont oscillé entre 250 000 et 320 000 tonnes. Pour ce qui est de la viande d'agneaux, l'Australie est plus présente sur les marchés nord américain et asiatique. L'union Européenne ne compte que 8 % de ses débouchés, uniquement dans le cadre d'un contingent tarifaire.

L'Australie exporte peu de carcasses, ses envois de morceaux non désossés représentent plus de 60 %.

### Prévisions

Selon les prévisions réalisées par *Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics* (ABARE) en mai 2010, le prix de l'agneau au marché à bestiaux devrait se situer autour de 4,70 AU \$<sup>1</sup>/kg en 2010-2011 soit une hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation des prévisions de prix serait le résultat de l'amélioration des conditions climatiques et de la légère diminution des abattages pour la reconstruction du cheptel. Le prix de la viande de mouton devrait connaître une hausse de 5 % pour l'année 2010-2011. La demande pour le mouton se maintiendrait à des niveaux relativement élevés, particulièrement sur le marché d'exportation tel que le Moyen Orient. 

<sup>1</sup> 1 \$ canadien équivalait à 1,04 \$ australien en date du 15 septembre 2010.

### Exportations australiennes d'agneaux par destination en 2001

Volume total: 117 700 t

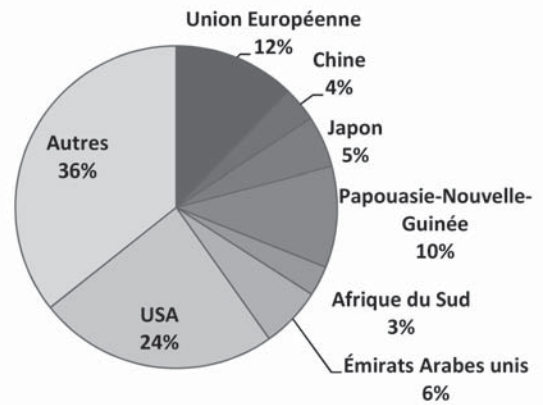


Figure 6

### Exportations australiennes d'agneaux par destination en 2008

Volume total: 171 620 t

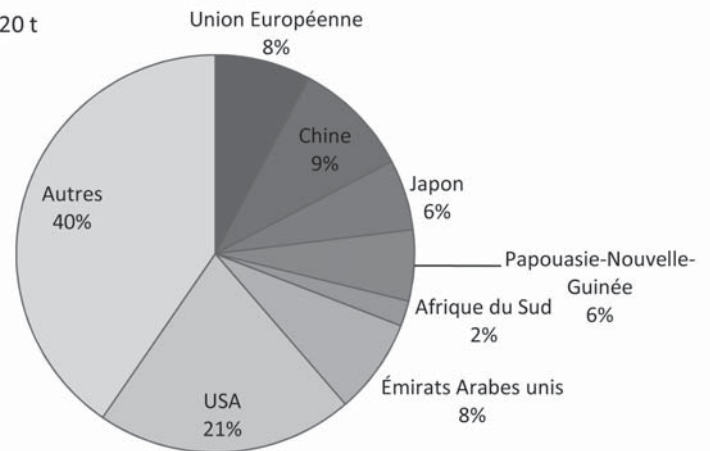


Figure 7

	2008-09	2009-10	2010-11
Production d'agneaux (milliers de têtes)	20 767	20 200	20 100
Production de moutons (milliers de têtes)	11 282	8 650	8 600
Prix de l'agneau à l'encan (\$ AU/kg)	4,24	4,63	4,7
Prix du mouton à l'encan (\$ AU/kg)	1,99	3,09	3,25
Exportations agneau (milliers de tonnes)	156	157	144
Exportations mouton (milliers de tonnes)	146	116	106

Source : ABARE

## Un producteur Expert ça fait appel à La Coop!

### Pour vendre des kilos, ça prend des agneaux!

La période de transition est une période critique. Le complément préagnelage Trans-Ovi contient la protéine, l'énergie, la fibre, les minéraux et les vitamines pour aider à combler les besoins des brebis en fin de gestation.

Demandez un programme de transition adapté à votre situation.

**Consultez votre expert-conseil La Coop.**

En tête avec  
**EQUIPE  
DE RÊVE**  
La Coop

**La Coop**

La Coop est une marque de commerce de La Coop fédérée



Heures d'ouverture  
Lundi 8h30 à 19h00  
Mardi au Vendredi 8h30 à 17h00  
Samedi 10h00 à 16h00

AESFULAP

GALLAGHER

Allflex

SUEVIA

GROBER  
NUTRITION

5120, rue Martineau, St-Hyacinthe, Qc J2R 1T9  
Sortie 133 de l'autoroute 20, situé aux « Encans de la Ferme »  
Tél. : 450-796-4242 Sans frais 1-888-796-4242

Marie-France Bouffard B.Sc. agr. et Christian Beaudry agr.

## Agronovie S.E.N.C.

Éleveur ovin de race pure  
Arcott Rideau

- ✓ Troupeau de valeur génétique supérieure
- ✓ Suivi GenOvis
- ✓ Maedi visna statut OR
- ✓ Béliers génotypés



Au plaisir de vous rencontrer

635, rang Beaudry, Granby (Qc) J2G 9H9  
450 379-5298 chris.beau@sympatico.ca



## Programme de paiement anticipé en production ovine



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Un programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

*Une solution simple, pratique et RENTABLE...*

- Un prêt d'un montant maximal de 400 000 \$
- Les premiers 100 000 \$ sans intérêt
- Jusqu'à 300 000 \$ à un taux avantageux (taux de base moins 0,25 %)

*N.B : Le montant maximal prêté est calculé en fonction de l'inventaire du troupeau*

Chaque jour des producteurs d'ovins bénéficient des avantages du PPA.

Pourquoi pas vous?

Pour plus d'information :

Contactez l'équipe du PPA au 450 679-0540, poste 8994 ou 8993  
ou visitez le [www.agneauduquebec.com](http://www.agneauduquebec.com)

# Services-conseils OVIPRO, tout un héritage à développer...

DEPUIS leur démarrage au 1<sup>er</sup> avril 2008, les services-conseils OVIPRO prennent de l'expansion par une présence accrue des conseillers sur le terrain ainsi qu'une augmentation de sa clientèle. La Formule OVIPRO qui vise principalement à fournir un service technique de qualité et accessible financièrement pour tous les producteurs de la province de Québec semble bien en route pour répondre aux besoins croissants des prochaines années compte tenu des nombreux changements apportés au sein de la production ovine.

**OVIPRO** c'est d'abord des conseillers professionnels qui ont une formation académique répondant aux besoins du monde agricole. La majorité des conseillers sont membres de l'ordre des agronomes du Québec. Le CEPOQ, fournit un encadrement technique très approprié à leur besoin, dont une formation continue qui les réunit environ 5 à 6 fois/année pour ainsi parfaire leur connaissance. Également, il y a les rencontres via la « conférence téléphonique », aux 3 semaines, qui permettent aux conseillers et à la coordonnatrice du service d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain. Les conseillers peuvent s'enquérir quotidiennement des services de génétique, de santé ovine, de données spécialisées via le secteur vulgarisation, l'expertise développée par l'équipe de la ferme expérimentale, des techniques pointues telle la photopériode, etc.

Voici quelques détails sur des interventions possibles entre le conseiller OVIPRO et le producteur, qui semblent être un peu moins connus. **L'analyse sommaire de l'entreprise** produit un rapport d'analyse des différents secteurs de production de l'entreprise en roulement (main-d'œuvre, troupeau, alimentation,

marché, champs, machinerie, bergerie, résultats économiques, etc.) qui détermination les points forts et faibles dans le but de faire ressortir les objectifs de performances pour une amélioration de l'efficacité de l'entreprise. Cet appui peut vous être utile dans le cas d'une demande de financement ou du renouvellement d'une marge de crédit. Également, vous pouvez requérir auprès de votre conseiller les **conseils sur différents projets et/ou plan d'action d'entreprise (démarrage, expansion ou redressement)**. C'est un diagnostic complet permettant de déterminer vos points qui demandent amélioration sur le plan technique affectant la productivité et la rentabilité de l'entreprise. Établir et prioriser les différentes pistes d'actions par l'élaboration d'un plan de travail suivant un échéancier de réalisation. Cela peut même vous venir en aide pour la réalisation d'essais à la ferme. Dans le contexte du régime de stabilisation agricole du Québec, cela peut être intéressant pour atteindre l'objectif de compensation moyen actuel de 55 kg de viande produit/brebis. Fort à parier que cette moyenne ira vers le haut d'ici peu de temps, étant donné que chaque producteur tentera

d'améliorer sa moyenne par entreprise ovine stabilisée. Le conseiller OVIPRO peut également vous venir en aide sur **l'appui à l'utilisation des différents outils de prise de données**. Nous recevons régulièrement des appels de demandes d'informations sur les différents outils disponibles sur le marché (balance électronique, bâton de lecture, programme GénOvis, etc) ainsi que sur leur fonctionnement. Le conseiller peut vous assister sur leur utilisation.

De plus, un conseiller OVIPRO peut être un partenaire important sur d'autres points méconnus concernant de l'accompagnement à un processus de transfert de ferme, sur l'orientation d'une ressource non disponible actuellement (exemple recherche d'un tondeur...), pour la préparation des inventaires de votre cheptel, vérification de vos balances d'animaux, pour aider à la préparation d'une journée de formation spécifique, de visite ou autre. Selon nous un conseiller OVIPRO en 2010 demeure un incontournable à la réussite et la pérennité de votre entreprise ovine. 



*Je profite de l'occasion pour vous annoncer mon départ à la direction du CEPOQ d'ici la fin du mois d'octobre prochain. J'ai décidé de ne pas poursuivre mon engagement avec cette merveilleuse organisation, bourrée de talent, et dont les producteurs devraient en être très fiers. Je retourne donc sur mon entreprise agricole à plein temps, au grand plaisir des membres de ma famille. Le conseil d'administration a nommé Mme Hélène Méthot, agronome, au poste de directrice générale, et ce, à compter du premier novembre prochain. Merci à tous ceux que j'ai pu côtoyer durant mes huit années au sein de cette grande organisation.*

# ASRA : Une première avance mouvementée

**L**E 24 juillet dernier, une onde de choc a frappé les entreprises ovines québécoises lors de l'envoi du bilan informatif de la Financière agricole du Québec (ASRA) concernant les volumes admissibles au programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année 2009 et prévisionnels pour 2010. S'en est suivi un branle bas de combat tant du côté des producteurs, de la FPAMQ, de la FADQ que d'ATQ pour corriger les informations en erreur et mettre à jour les systèmes afin d'émettre, lors de la première avance 2010, l'ajustement 2009 en fonction des données réelles des producteurs tant pour les brebis en inventaires que pour les kilogrammes d'agneaux vendus.

Quelques semaines plus tard, une fois que plusieurs ajustements monétaires ont été transmis aux producteurs, que doit-on retenir ? « Pour ce qui est des données de traçabilité, les producteurs doivent être vigilants, se faire confiance, compter sur soi d'abord et avant tout. » C'est d'ailleurs ce que la Fédération applique dorénavant en allouant du temps prioritaire à la gestion du dossier sécurité du revenu et gestion du programme ASRA.

**Les questions clés** Ce qui ressort des erreurs dans les dossiers de producteurs est la méconnaissance de la finalité de l'utilisation des données de traçabilité pour le calcul du volume assurable à l'ASRA. En effet, le producteur doit toujours se poser la question : « *d'où provient le sujet, quel est son poids admissible, qui peut le prouver ?* »

**D'où provient d'animal ?** Le producteur doit clairement définir si l'agneau est né chez lui, s'il l'engraisse ou s'il a acheté des brebis. Cela implique nécessairement une déclaration. Effectivement, la déclaration d'entrée ou de naissance est essentielle puisque nul autre que le producteur peut prouver la présence de l'animal chez lui. **Se fier sur le vendeur des animaux n'est pas à conseiller.**

**Quel est son poids admissible ?** Le producteur qui sort un sujet de chez lui **doit connaître le poids admissible de son sujet mais surtout la fiabilité de la source qui va le transmettre.** Un producteur qui sort un agneau de lait vers l'encan, où la transmission des données est faite électronique, est sûr de sa source. Dans son dossier, le poids admissible pour cet agneau s'arrêtera à l'encan même si l'agneau est engraisé par la suite. **Un producteur qui vend ses agneaux directement à un parc d'engraissement doit faire la déclaration de sortie si ses agneaux ne sont pas admissibles puisque payés en agneaux lourds à un autre producteur via l'Agence de vente. Il est important de se rappeler que les agneaux vendus vivants ne sont pas admissibles.**

**Vous devez transiger avec la Fédération pour :**

**Les sujets reproducteurs** Tous les sujets reproducteurs vendus **doivent être déclarés à la Fédération** afin qu'ils soient admissibles au programme ASRA. Le producteur doit inscrire la date de naissance, la date de vente, le numéro ATQ et le site principal de l'acheteur. **Attention :** les sujets de remplacement gardés ne

sont pas admissibles puisque les coûts de production sont déjà inclus au modèle. Pour l'instant, **aucun frais** n'est appliqué pour la gestion des sujets reproducteurs par la Fédération.

**Agneaux lourds** Tous les agneaux lourds doivent être **confirmés par l'agence de vente.** Les données sont transférées automatiquement chez ATQ. Pour ce qui est des **ventes à un consommateur (P6)**, elles **doivent être déclarées à la Fédération à tous les mois.** Des frais de 1,75 \$/agneau sont applicables pour la gestion des informations.

**Une entente de régularisation** Les membres du conseil d'administration de la Fédération ont convenu de prendre des ententes individuelles avec les producteurs qui ont commercialisé des agneaux lourds en 2009 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010 en contrevenance du Règlement de vente en commun. Ces ententes permettront de régulariser leur situation. Les producteurs qui le désirent doivent transmettre à la Fédération une demande avec la liste des agneaux lourds à régulariser. Des frais de 15,50 \$ / agneau lourds seront appliqués en guise de dédommagement collectif. Ces frais permettront d'assumer les coûts de gestion supplémentaires. 



## CLASSIFICATION

Daniel Dion, Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec

Léda Villeneuve, agr., M.Sc., adjointe à la recherche, CEPOQ

# Le projet pilote de service de classification des ovins : un pas vers l'avenir

La classification vise à évaluer un animal individuellement en le comparant à un ovin de « conformation idéale et recherchée », et ce, qu'il soit de race prolifique, maternelle ou de race terminale. Puisque la classification est réalisée uniquement chez les sujets de race pure, les critères de races sont obligatoirement considérés dans l'évaluation. Notons que mis à part les caractéristiques de race, chaque paramètre évalué lors de la classification se réfère à des critères de conformation pouvant avoir un ou des effets sur les performances zootechniques dans l'élevage. Ainsi, l'impact et le poids de chacun de ces caractères d'évaluation sont fortement basés sur la fonction commerciale des animaux sous évaluation (terminaux ou maternels) et cette évaluation se fonde sur des critères technico-économiques (ex. : musculature importante pour les races terminales, forte capacité pour les races maternelles et/ou prolifiques, etc.).



Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec

Cette grille de classification a donc pour objectif de sélectionner des animaux ayant une conformation fonctionnelle leur permettant de produire adéquatement, de reproduire des sujets de haute valeur génétique (génétique, conformation et caractères de race) et surtout, des animaux qui auront une bonne longévité dans les élevages ovins.

Le projet pilote permettra non seulement d'implanter de solides bases pour la mise en place de critères d'évaluation neutres et standardisés et ainsi conduire à un service d'évaluation, mais permettra également de voir à l'éducation des éleveurs sur l'importance de la conformation et des critères de race vs la productivité de leur troupeau et le développement de l'élevage de race pure.

Rappelons que ce projet, mené par la SEMRPQ et le CEPOQ, est rendu possible grâce au soutien financier du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'agroalimentaire du Québec dans le cadre du Volet C, soit l'appui à la réalisation de projets novateurs et structurants.

**Les impacts et les retombées de ce projet se feront sentir à plusieurs niveaux :**

**Des informations additionnelles pour les utilisateurs de GenOvis et les producteurs commerciaux achetant leur remplacement...**

La comptabilisation des données de conformation dans la base de données GenOvis offrira de nouvelles possibilités aux utilisateurs du programme d'amélioration génétique GenOvis. En effet, il sera possible pour l'éleveur participant d'obtenir un certificat de performance individuel pour tous les animaux ayant le potentiel d'être reproducteur qui contiendra, en plus des données génétiques, les résultats de l'évaluation de la conformation. Les producteurs commerciaux, principaux acheteurs d'animaux reproducteurs, auront donc une information supplémentaire importante avec laquelle ils pourront faire un choix plus judicieux lors d'un éventuel achat de sujets reproducteurs. Ce choix se fera

certes sur un potentiel génétique connu, mais aussi sur un aspect phénotypique qui améliorera la longévité productive de l'animal.

**Des statistiques indicatives pour l'industrie**


Il est également prévu de créer une liste de codes de commentaire en lien avec la conformation. Actuellement, il existe déjà dans le programme GenOvis une série de codes de commentaire que l'éleveur peut utiliser pour noter une observation particulière chez un sujet. Cette information est disponible dans le rapport sur les agneaux, mais une compilation annuelle des différents codes utilisés par l'éleveur lui est également fournie lorsque le rapport d'évaluation de troupeau est généré. L'éleveur est ainsi à même de constater s'il existe un problème récurrent dans son troupeau. Il peut donc

réagir et corriger la problématique. Ces informations permettront aussi de repérer des problèmes de conformation qui pourraient être plus largement répandus au sein d'une race donnée et d'ainsi orienter les éleveurs concernés afin d'en réduire rapidement l'incidence. De plus, des analyses plus poussées pourront mettre en évidence des liens entre les caractères de conformation, les performances zootechniques et éco-

nomiques du cheptel ovin québécois et la rentabilité des entreprises.

**La prochaine étape : des indices de sélection génétique incorporant les caractères de conformation**

Par la compilation des données de conformation au sein de la base de données du programme d'évaluation génétique GenOvis, il sera

possible de construire une base de données qui nous permettra éventuellement d'avoir des évaluations génétiques sur la conformation. Afin d'avancer en R&D en ce sens, les chercheurs doivent avoir accès à des données qu'ils utiliseront pour la construction des équations génétiques nécessaires pour générer les indices de sélection génétique incorporant les caractères de conformation. 

**Afin d'obtenir de plus amples informations et pour participer au projet :** Le guide des procédures du programme de classification des ovins et le formulaire de demande de classification sont disponibles sur le site Internet du CEPOQ au [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com) et sur celui de la SEMRPQ au [www.agneauduquebec.com/semrpq](http://www.agneauduquebec.com/semrpq).

Léda Villeneuve, CEPOQ : 418 856-1200 poste 229


Daniel Dion, SEMRPQ : 418 856-1200 poste 1


**Votre demande peut être acheminée :**

**Par la poste au CEPOQ :** 1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc, G0R 1Z0

**Par courriel au classificateur M. Robert Girard :** [classification@cepoq.com](mailto:classification@cepoq.com)


**Par télécopieur :** 418-856-6247 (a/s classification des ovins dans l'objet de télécopie).



*La Ferme Manasan* 

**Troupeau LOMANCO HAMPSHIRE**  
de 120 brebis Pur-sang

Sur programme de performance  
depuis 1963



**Race terminale Hampshire**

- Accroissez la qualité carcasse de vos animaux
- Augmentez le taux de croissance
- Visez l'optimum en classification
- Augmentez vos revenus \$\$\$

Essayez un bélier  
**LOMANCO HAMPSHIRE!**

150, Chemin Laberge, Danville, Qc., J0A 1A0  
Amélie Fluet, Pierre et Robert Laberge

Tél. : 819-839-3350      Cell. : 819-620-2569  
Télec. : 819-839-1202

Courriel : [amelie@manasan.qc.ca](mailto:amelie@manasan.qc.ca)

**www.manasan.qc.ca**

**FERME ALIZÉE**

Geneviève Castonguay B.Sc.a et Francis Boucher agr.

**Éleveurs de sujets pur-sang POLYPAY**

**Gagnants au symposium ovin 2009 :**

- Meilleur troupeau maternel inter-races au Québec
- Meilleur troupeau Polypay au Québec avec une production moyenne des brebis de :
  - ✓ 1.47 agnelages/brebis/an, sans photopériode ni hormones
  - ✓ 2.48 agneaux sevrés/brebis/an
  - ✓ 70.15 kg d'agneaux élevés à 50 jours
- Meilleure brebis Polypay au Québec :
  - ⇒ ALI 9240P



**Agnelles et béliers à vendre en tout temps**

285 rang 4 est, St-Joseph-de-Kamouraska (Qc), G0L 3P0  
Téléphone : 418-493-2323 • télécopieur : 418-493-1169  
[fboucher8@sympatico.ca](mailto:fboucher8@sympatico.ca)

# La production laitière en saison et en contre-saison!

**F**AIRE du lait en saison régulière, ça n'est pas véritablement un défi en soi. Par contre, lorsqu'il est question de désaisonner les brebis afin de les traire durant tout l'hiver, les choses se compliquent un peu. On doit avoir un bon programme de reproduction en contre-saison de mise sur pied afin de s'assurer des résultats satisfaisants.

### Production laitière en saison :

Selon leur cycle naturel, les brebis viendront en chaleur lorsque les journées raccourcissent à l'automne et mettrons bas au cours de l'hiver. Le temps des saillies tout comme les agnelages et le début de la traite peuvent varier légèrement selon la gestion propre à chaque ferme.

Pour ce qui est de la durée de la lactation, elle sera de plus ou moins 210 jours. La traite en été est avantageuse car les brebis sont dans leur cycle naturel, donc on n'a pas à recourir à des techniques de désaisonnalité. De plus, si elles ont accès au pâturage, cela pourra alléger les coûts relatifs à l'alimentation, car l'herbe est un aliment économique et très avantageux au niveau de la production de lait par brebis.

### Production laitière hors-saison :

La durée totale de la lactation hors-saison sera d'environ 1 mois plus courte qu'en saison régulière et la production par brebis légèrement inférieure. Les besoins alimentaires des femelles à la traite seront également plus élevés et puisque l'on devra les

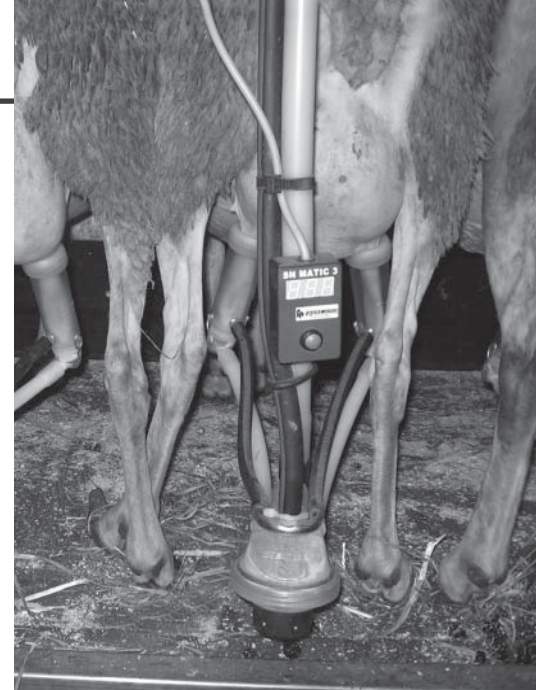
alimenter en bergerie, cela augmentera les charges totales.

Toutefois, un avantage majeur à procéder ainsi est de pouvoir approvisionner les fromageries qui ont besoin de lait frais toute l'année. On a longtemps procédé par congélation afin de pouvoir fabriquer les fromages même durant la saison hivernale. Cependant, les charges reliées à ce procédé sont élevées et la maintenance des chaudières n'est pas très fonctionnelle.

### Le désaisonnement :


Il existe deux façons de désaisonner les femelles; soit par photopériodisme, soit par traitement hormonal. Il est à noter que certaines races sont plus facilement malléables que d'autres et on observe également ce phénomène sur certains sujets d'un même troupeau. L'important est de ne pas oublier de bien préparer les animaux avant la saillie.

Le photopériodisme est une façon naturelle de contrôler la saison sexuelle. La mélatonine joue un rôle important dans la reproduction, car elle sti-



mule l'activité sexuelle. Les brebis en sécrètent durant la nuit, donc plus les jours seront courts, plus il y aura sécrétion de mélatonine. Cela explique pourquoi les brebis viennent en chaleur à l'automne. Le désaisonnement lumineux vise donc à contrôler volontairement la durée du jour afin de faire ovuler les femelles au moment que l'on aura choisi.

Avec le traitement hormonal, il est plus facile de synchroniser les chaleurs. Par contre, si on utilise des béliers il faudra bien gérer les groupes d'animaux afin d'avoir des résultats concluants! Il est également possible de procéder par laparoscopie ou transplantation embryonnaire.

Finalement, le défi quand on veut produire du lait en contre-saison, c'est d'avoir une bonne régulation des cycles sexuels du troupeau. Un manque de minutie peut gâcher la saison de traite et engendrer des pertes économiques importantes. Il est donc primordial d'avoir un programme de reproduction hors-saison efficace de mis en place et de le prévoir à l'avance ! 

Précision sur le dernier numéro (p.22, *Ovin Québec*, volume 10, numéro 3, été 2010) :

Dans le dernier article portant sur les lots, il est mentionné que les manchons trayeurs permettent la transmission des cellules somatiques d'une brebis à l'autre lors de la traite. Plus précisément, c'est la flore bactériologique causant les cellules qui est transmissible d'un animal à l'autre, les cellules somatiques étant le signe clinique d'un problème dans le système mammaire.



# Le nouveau projet de Tremblante Canada

**T**REMBLANTE Canada est fière d'annoncer le début officiel de son prochain projet. Dirigé par l'industrie, ce projet durera trois ans et soutiendra le développement et la mise sur pied d'une Étude nationale de la prévalence de la tremblante et appuiera le prolongement du Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT).

Agriculture et  
Agroalimentaire CanadaAgriculture and  
Agri-Food Canada

## L'Étude nationale de la prévalence de la tremblante

L'objectif de l'Étude nationale de la prévalence de la tremblante est de déterminer la prévalence de la tremblante chez les troupeaux de moutons canadiens. Le troupeau national de la chèvre n'est pas inclus dans la section prévalence de l'étude à ce moment, mais des promoteurs de projet travaillent de concert avec l'industrie pour assurer leur inclusion à une date ultérieure.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), partenaire du projet, fera la collecte et testera 15 000 échantillons de cerveaux et de ganglions lymphatiques provenant de moutons matures (âgés de plus d'un an) détruits dans des abattoirs à travers le Canada. La taille de l'échantillon est basée sur un pourcentage valide du troupeau de brebis du Canada en date de l'année 2008. Le but est de représenter avec exactitude la répartition géographique de la population ovine au Canada. Ainsi, toutes les grandes installations et la majorité des installations d'abattage de taille moyenne sont incluses dans le projet.

Les échantillons seront collectés à partir de différents abattoirs à de différentes journées, lieux et dates qui seront déterminés aléatoirement. Les résultats de l'étude seront compilés par l'ACIA et analysés avec l'aide d'experts de l'Université de Guelph. Une fois l'étude de

prévalence complétée, la Fédération canadienne du mouton (FCM) prévoit établir un échéancier précis stipulant le moment où la tremblante sera éradiquée du Canada. Une fois l'éradication réussie, l'OIE exige une période de surveillance pendant sept ans avant que le Canada puisse se déclarer exempt de tremblante.

Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a déjà réalisé une étude de surveillance nationale de l'abattage et a établi la prévalence nationale et régionale de la tremblante. Les États-Unis ont mis sur pied la première phase de leur programme national accéléré d'éradication de la tremblante en 2001 et travaillent afin d'être reconnus comme étant exempt de tremblante d'ici 2017. Les Industries canadiennes du mouton et de la chèvre travaillent dans le but de s'harmoniser avec les États-Unis sur les enjeux relatifs à la tremblante afin d'éliminer les barrières commerciales actuelles. La réalisation de l'étude de la prévalence de la tremblante et la progression vers l'éradication la tremblante sont des moyens conformes à la stratégie présentement entamée par les États-Unis.

## Le Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante

Le prolongement du PVCTT permet aux troupeaux élités du Canada d'obtenir le statut et la reconnaissance inter-

photo : FCM



nationale comme étant des installations exemptes de tremblante. Dans le futur, ces troupeaux peuvent être reconnus mondialement exempts de tremblante avant l'éradication complète de la tremblante au Canada.

## Avantages pour l'industrie :

Tel que mentionné ci-dessus, la réalisation d'une Étude nationale de la prévalence de la tremblante et le soutien continu du PVCTT permettent au Canada de progresser vers l'éradication de la tremblante et de continuer à s'harmoniser avec les États-Unis afin de retirer les barrières commerciales actuelles.

L'éradication complète de la tremblante permettra à l'agriculture canadienne, au gouvernement et aux industries d'économiser des millions de dollars. Des rapports en provenance des États-Unis ont établi que le pays perd environ 20 millions de dollars annuellement en raison de la tremblante. La réduction et l'élimination de la tremblante du Canada réduira, ou préviendra également la destruction de troupeaux atteints de la tremblante, ce qui s'avère dispendieux et qui présente des inquiétudes pour le bien-être des animaux du secteur du bétail canadien ainsi que pour le public.

Pour plus de renseignements sur le programme de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante ainsi qu'aux détails de la subvention consultez le :

[www.scrapiecanada.ca](http://www.scrapiecanada.ca)



## Mission du MAPAQ auprès de la relève agricole en production ovine

*L'appui à la relève dans chacune des régions du Québec est pour le MAPAQ une priorité au quotidien. En effet, celui ou celle qui souhaite mener à bien un projet d'établissement peut compter sur le soutien d'une conseillère ou d'un conseiller en relève et formation qui offrira un accompagnement professionnel et personnalisé.*

En particulier, la production ovine représente une avenue intéressante pour l'exploitation des ressources du Québec et s'inscrit parfaitement dans le développement d'une agriculture durable et dans la diversification des activités agricoles. Le cheptel ovin, qui s'adapte bien à toutes les régions, donne une valeur ajoutée aux pâturages, aux fourrages et aux céréales en les transformant en une viande de qualité, de plus en plus recherchée.

### L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL : UN SERVICE SUR MESURE

Le conseiller en relève et formation du MAPAQ est à votre disposition, notamment, pour :

- ➔ discuter de votre projet d'établissement, de sa planification et des ressources disponibles pour favoriser sa réalisation

- ➔ vous diriger vers des services professionnels capables de vous aider concernant des points particuliers de votre démarche, comme ses aspects techniques ou financiers
- ➔ assurer le suivi périodique de l'avancement de votre projet d'établissement
- ➔ vous informer des programmes d'aide financière pour l'investissement, la formation et les outils de gestion

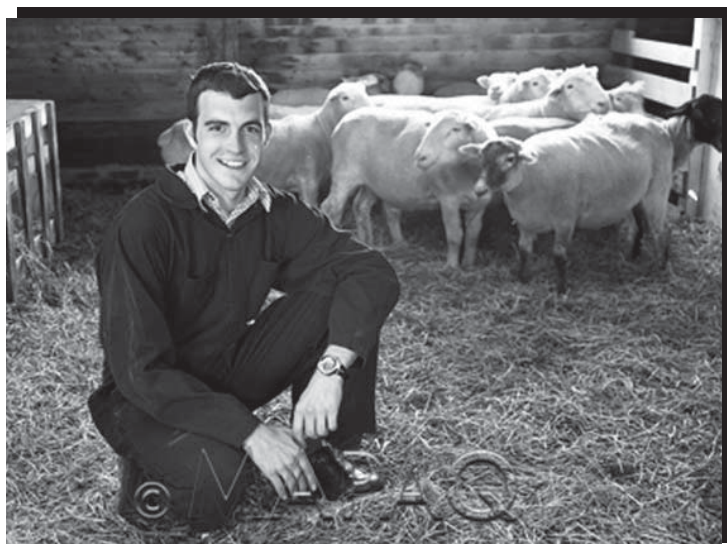
### L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF : LA FORCE DU NOMBRE

Vous faites partie d'un groupe local ou régional de relève agricole ou vous comptez vous joindre à l'un d'eux ? Ce faisant, vous profiterez aussi du soutien offert à ces groupes par les conseillers du MAPAQ en relève agricole. Vous pourrez bénéficier :

- ➔ de la vaste expertise de ces groupes
- ➔ de l'expérience d'autres jeunes tels que vous
- ➔ des activités de reconnaissance qui vous sont destinées
- ➔ des différentes activités de formation et des séances d'information organisées à votre intention.

### CINQ ÉTAPES-CLÉS

Devenir producteur ou productrice agricole, c'est faire plus qu'adopter une carrière, c'est choisir un mode de vie. Voici les cinq étapes-clés à franchir pour bien préparer et planifier tous les aspects de votre projet d'établissement en agriculture.



## 1. BIEN SE FORMER

- › se munir d'une solide formation en agriculture  
[www.ita.qc.ca](http://www.ita.qc.ca)
- › acquérir une connaissance convenable des outils informatiques de base
- › améliorer ses compétences en matière de gestion d'entreprise et de personnel
- › suivre une formation continue
- › pour plus d'information, visitez le site : [www.formationagricole.com](http://www.formationagricole.com)

## 2. ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE

- › effectuer des stages en milieu agricole.
- › développer ses connaissances des techniques de culture et d'élevage
- › acquérir une expérience pertinente au sein d'une entreprise agricole
- › pour plus d'information, contactez le Service de placement de l'UPA de votre région ainsi que le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole ([www.agricarrieres.qc.ca/](http://www.agricarrieres.qc.ca/))

## 3. SE CRÉER UN BON RÉSEAU

- › s'entourer de gens et de jeunes ayant un intérêt pour l'agriculture
- › connaître les différentes associations qui gravitent autour de l'agriculture et s'y impliquer
- › savoir s'entourer de gens compétents en gestion agricole, en technique d'élevage, en culture, en aménagement de bâtiments, en génétique, etc.
- › pour plus d'information, contactez la FRAQ (Fédération de la relève agricole du Québec), l'AJRQ (l'Association des jeunes ruraux du Québec) ainsi que les conseillers en relève du MAPAQ (1 888 222-MAPA)

## 4. CULTIVER SES QUALITÉS D'ENTREPRENEUR

- › être enthousiaste et passionné et aimer relever des défis

- › savoir maîtriser son stress et gérer son temps
- › être capable de prendre des décisions rapidement
- › faire preuve de polyvalence (gestion, négociation, mise en marché, etc.)
- › accroître sa capacité à communiquer
- › être à l'affût des innovations et des nouvelles tendances
- › pour plus d'information, visitez le site : [www.farmcentre.com](http://www.farmcentre.com)

## 5. ÉLABORER UN PLAN D'AFFAIRES

- › accroître sa crédibilité et croire en son projet
- › savoir vendre son projet
- › bien connaître son secteur d'activité
- › connaître ses clients et fournisseurs potentiels
- › avoir un bon appui financier
- › connaître les différents modes d'établissement en agriculture
- › pour plus d'informations : visitez le site Agri-Réseau ([www.agrireseau.qc.ca/era](http://www.agrireseau.qc.ca/era)), le CRAAQ (<http://www.craaq.qc.ca/>), Réseau Agriconseils ([www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca)) et contactez le CLD (Centre local de développement) de votre MRC

Une fois ces cinq étapes franchies, vous serez sur la bonne voie pour « **Choisir la clé des champs !** ».

*Comment voyez-vous votre projet d'établissement maintenant ? Prévoyez-vous démarrer une nouvelle entreprise ou en acquérir une qui est déjà en activité ?* Pour vous aider à faire un choix éclairé, n'hésitez pas à consulter votre conseiller ou conseillère du MAPAQ.

*Pour plus d'information générale sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :*

[www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

*La fierté d'en vivre,  
le plaisir de s'en nourrir !  
«Table sectorielle ovine MAPAQ»*



# Plan stratégique du secteur ovin du Québec 2010-2015

LA Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) ont confié à une firme le mandat de réaliser le plan stratégique du secteur ovin du Québec pour les années 2010-2015. Cet exercice de diagnostic et de planification stratégique vise à mieux comprendre la réalité de l'industrie ovine et ses perspectives afin de fixer les moyens pour parvenir à terme aux orientations et objectifs à atteindre.

La démarche comportait ainsi deux grandes phases :

- ✓ L'analyse de la situation et le diagnostic stratégique posé sur le secteur ovin;
- ✓ L'élaboration du plan stratégique.

### Diagnostic stratégique

Suite à l'envoi du questionnaire à l'ensemble des producteurs et aux intervenants du milieu, à l'automne 2009, des analyses ont été menées sur les résultats obtenus et, malgré le faible taux de réponse, un diagnostic a été posé. Ce dernier fait ressortir les forces et les faiblesses du secteur, mais également les opportunités et les menaces auquel il fait actuellement face. Lors d'une rencontre à laquelle participaient les membres de conseil d'administration de la Fédération, de la Société et du CEPOQ, ce diagnostic a été présenté et des ateliers ont été tenus afin de proposer des orientations d'amélioration de l'industrie et des objectifs plus spécifiques à atteindre d'ici cinq ans.

### Enjeux et défis

Suite aux échanges, les partenaires

ont convenus que le secteur vivait une période charnière où plusieurs défis et enjeux figuraient. La concertation des différents intervenants a été ciblée comme essentielle pour assurer l'avenir et la pérennité du secteur.

... le secteur ovin québécois a contribué au développement du secteur agricole grâce à la viabilité économique de ses entreprises et à la notoriété et la qualité de son produit. Il évolue dans une dynamique de respect de l'environnement, d'occupation du territoire et vise le développement en harmonie avec le milieu.

### ➤ Production :

- Augmenter les volumes de production
- Organiser la production autour d'une vision commune et structurée
- Recruter de nouveaux producteurs

### ➤ Encadrement et soutien aux producteurs

#### ➤ Rentabilité :

- Accroître la rentabilité des entreprises pour assurer leur pérennité (santé des troupeaux, méthodes d'élevage, méthodes de gestion, technologie);
- Sensibiliser les producteurs sur les types de viandes ovines les plus payants.

#### ➤ Qualité du produit :

- Mieux répondre aux besoins des clients, notamment au niveau de l'uniformité des carcasses;
- S'assurer de la régularité de la qualité de la production;
- Améliorer la génétique des troupeaux.

#### ➤ Mise en marché :

- Accroître et organiser les efforts de promotion et de mise en marché pour favoriser la notoriété des produits du Québec et leur image/positionnement;
- S'assurer de l'accès aux abattoirs et aux réseaux de distribution;
- Évaluer la demande et les besoins des divers marchés.



## Une vision

Fasse aux défis et enjeux du secteur, un exercice de réflexion a été fait afin de définir la vision de la production ovine québécoise et son positionnement. Plus qu'un simple secteur agricole, **le secteur ovin québécois contribue au développement du secteur agricole grâce à la viabilité économique de ses entreprises et à la notoriété et la qualité de son produit. Il évolue dans une dynamique de respect de l'environnement, d'occupation du territoire et vise le développement en harmonie avec le milieu.** »

Le but ultime de cette planification stratégique vise à rentabiliser les exploitations ovines du Québec et pérenniser l'industrie, ce qui favorisera son développement. Pour atteindre ce but ultime, quatre grandes orientations prioritaires ont été retenues :

### **1. Augmenter la production pour être en mesure de mieux répondre à la demande du marché;**

L'accroissement du volume de

production passe par le nombre d'entreprise mais également la productivité de ces dernières. L'un des principaux enjeux de la croissance de la production est l'obtention des conditions de marché permettant de justifier cette augmentation de produits livrés. Des efforts devront être faits pour encadrer cette croissance en produisant dans des périodes stratégiques de l'année, un produit qui répond aux besoins du moment.

### **2. Assurer une constance dans la qualité de la production;**


Le système de classification des agneaux lourds permet d'obtenir le résultat du travail en bergerie. Durant les prochaines années, les efforts seront menés afin que les producteurs puissent présumer de leurs résultats et contrôlés ceux-ci. Le développement d'un cahier de charges et même que des programmes d'amélioration génétique sont des outils que les producteurs pourront utiliser pour mieux régir sa production.

### **3. Favoriser une meilleure gestion des exploitations ovines;**

La dernière étude du coût de production ovine date de 2006 et le dernier projet de gestion technico-économique de 2002. Depuis ce temps, les entreprises ont évolué. Le secteur devra envisager la mise en place d'outils visant à parfaire les connaissances économiques de base des conseillers mais également éleveurs ovins. Le transfert des connaissances par le biais de services-conseils adaptés au secteur sera privilégié et à des coûts compétitifs.

### **4. Améliorer la mise en marché des produits ovins du Québec.**

L'organisation de la mise en marché est un élément clé afin d'équilibrer les échanges entre les producteurs et les acheteurs. Les efforts devront maintenant être mis afin de s'assurer de répondre aux besoins de la chaîne de valeur des réseaux de distribution. Pour ce faire, des focus groupe et réseau d'échange devront être mis en place afin de mieux orienter le produit. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la promotion de l'Agneau du Québec. Les choix des dernières années ont eu pour effet de limiter la promotion. Dans les prochains mois, il faudra revoir le tout afin d'avoir une image reconnue et la reconnaissance par le consommateur qui revient à l'Agneau du Québec.

Le rapport complet du Plan stratégique du secteur ovin du Québec 2010 – 2015 sera disponible au cours des prochains mois et une tournée d'information aura lieu à l'hiver 2011 afin de présenter les actions et qui seront mise en œuvre par l'industrie afin d'atteindre les objectifs du Plan. 

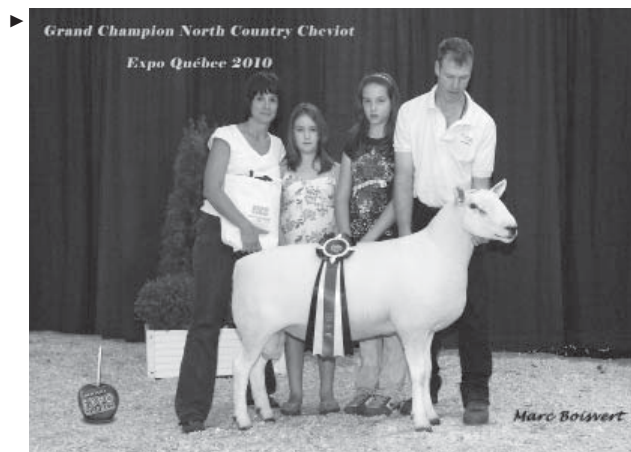


**SEMRPQ****Événements marquants 2010***3<sup>ème</sup> édition de la vente de béliers SEMRPQ - GenOvis*

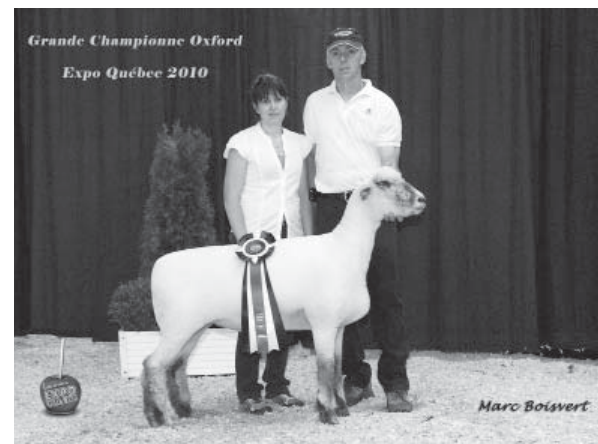
La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec a tenu, le 21 août 2010, la 3<sup>ème</sup> édition de la vente SEMRPQ – GENOVIS. Lors de cette vente, 17 béliers de race pure évalués à GenOvis ont été vendus. La qualité génétique et de conformation des béliers offerts en vente étaient excellente. Les producteurs ont payés une moyenne de 685 \$ pour les béliers et nous avons eu beaucoup de commentaires positifs sur l'information génétique disponible. Des représentants du CEPOQ étaient présents afin de donner de l'information sur GenOvis et aider les producteurs commerciaux à comprendre et analyser les données génétiques. Le prix le plus haut de 1675 \$ a été payé pour un bélier Suffolk, propriété de Ferme Maple Star.

**EXPO QUÉBEC 2010**

Les jugements ovins ont eu lieu les 25, 26 et 27 août derniers. Il y a eu une très grande participation des éleveurs avec près de 240 têtes dans 7 races différentes.

**GAGNANTS :****AGNEAU DE MARCHÉ :** M. ROBERT GIRARD**PAIRE DE FEMELLES D'UNE MÊME RACE :** DORSET, MARC CHARPENTIER**BREBIS INTER-RACE :** OXFORD, ROBERT MASTINE ▶**BÉLIER INTER-RACE :** NORTH COUNTRY CHEVIOT, RÉJEAN GIRARD

Les résultats complets des jugements ovins sont disponibles sur le site Internet de la SEMRPQ.



	GRANDE CHAMPIONNE PROPRIÉTÉ DE	GRAND CHAMPION PROPRIÉTÉ DE
<b>BORDER CHEVIOT</b>	MARIE-CLAUDE NORMANDIN	SUSAN & STEVEN MASTINE
<b>DORSET</b>	MARC CHARPENTIER	SOPHIE BÉDARD
<b>HAMPSHIRE</b>	FRANÇOIS GÉLINAS	MARTIN BRODEUR CHOQUETTE
<b>LEICESTER</b>	FRANÇOIS GÉLINAS	FRANÇOIS GÉLINAS
<b>NORTH COUNTRY CHEVIOT</b>	RÉJEAN GIRARD	RÉJEAN GIRARD
<b>OXFORD</b>	ROBERT MASTINE	ROBERT MASTINE
<b>SUFFOLK</b>	SUSAN & STEVEN MASTINE	RÉMI GÉLINAS

**EXPOSITION Royale de Toronto**

Les jugements de moutons dans le cadre de l'Exposition Royale de Toronto auront lieu les 11 et 12 novembre 2010. Information complète disponible au [www.royalfair.org](http://www.royalfair.org).

Pour de plus amples informations sur la SEMRPQ, nos membres ainsi que nos programmes et services :

Téléphone : (418) 856-1200 poste 1 - Internet : [www.agneauduquebec.com/semrp](http://www.agneauduquebec.com/semrp)

Ne pas oublier de consulter la section « Moutons à vendre » pour vos besoins en moutons de race pure.

# Un centre de documentation au CEPOQ !!

Au cours de l'année 2010, un projet intitulé « **Constitution d'un centre de documentation de référence pour l'industrie ovine québécoise** » a été réalisé au CEPOQ. Rappelons que ce projet est rendu possible grâce au soutien financier du MAPAQ dans le cadre du volet C : « Appui à la réalisation de projets novateurs et structurants ».



En production ovine, les 3 principales organisations ont énoncé le souhait de regrouper, en une collection principale, les documents pertinents à rendre disponibles à l'ensemble des intervenants et producteurs de la province. Le CEPOQ contribue à la diffusion des outils électroniques, que ce soit par le biais de son site Internet et/ou Agri-Réseau, mais aucune structure physique n'existe pour les documents papier et les livres. De plus, aucun système de classement n'a été élaboré de façon à faciliter le repérage et la recherche d'une référence donnée ou d'un groupe de références portant sur un sujet donné. Aussi, puisqu'il s'agit d'un secteur relativement petit comparativement au porc ou au bovin laitier par exemple, il est d'autant plus important de répertorier toutes les connaissances disponibles, tant du Québec que hors Québec, et d'en faire bénéficier l'industrie. Plus particulièrement, les conseillers techniques doivent avoir accès à une foule de connaissances afin d'offrir un soutien des plus efficaces aux producteurs. Leur temps productif étant davantage sur le terrain auprès de leur clientèle, la re-

cherche de l'information doit être la plus simple et la plus rapide possible. Dans cette optique, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) ont regroupé leurs références pertinentes en lien avec la production à un seul endroit prévu à cet effet, soit le centre de documentation du CEPOQ. Les objectifs spécifiques de ce projet étaient :

- ✓ D'assurer la diffusion des connaissances;
- ✓ D'étoffer l'offre de service du centre d'expertise sectoriel ovin suivant l'exemple d'autres centres d'expertise provinciaux;
- ✓ De valoriser les connaissances développées au sein des différentes organisations de l'industrie;
- ✓ De répertorier les connaissances issues des travaux à l'international.

Ainsi, au cours des derniers mois, une archiviste a été engagée pour ef-

fectuer le travail de classement des documents avec l'aide de Cathy Thériault. Plusieurs types de documents ont été répertoriés. Chacun des documents est passé sous la loupe pour en juger de sa pertinence puis il a été classé dans l'une des trois catégories suivantes, que l'on retrouve dans la section *Publications* du site Internet du CEPOQ ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) :

- ✓ Revues disponibles au CEPOQ;
- ✓ Volumes de référence;
- ✓ Documents interne et externe.

La section *Revue disponibles au CEPOQ* comprend plusieurs fichiers pdf regroupant les sommaires pour chaque revue, et ce, à chaque année. Chacun de ces documents est déposé sur le site en prenant soin d'y associer plusieurs mots clés (extraits de titres des articles) pour en faciliter la recherche. Le CEPOQ est abonné à plusieurs revues ovines auxquelles les producteurs n'ont pas nécessairement accès. En consultant ces sommaires, si de par son titre, un article vous intéresse il vous suffit d'en faire la demande au CEPOQ qui vous enverra une copie électronique ou papier de l'article en question, et ce,



tout à fait gratuitement. Pour des raisons législatives de droits d'auteurs, il ne nous est pas possible de numériser la totalité d'une revue et de la mettre en ligne. C'est pourquoi nous avons opté pour cette méthode.

Par ailleurs, le centre de documentation comporte un nombre intéressant de volumes de référence (ex. *Nutrient requirements of small ruminants* (NRC 2007), *Maladies du mouton*, *Parasite du mouton*, *Les plantes fourragères*, etc.). Ces volumes sont des outils de travail pour les professionnels qui travaillent au CEPOQ. Ainsi, nous n'offrons pas de service de prêts de volumes comme c'est le cas dans une bibliothèque. Néanmoins, ces volumes sont tous disponibles pour consultation sur place. Donc, dans la section *Volumes de références* vous trouverez la liste des volumes appartenant au CEPOQ.


Enfin, dans le cadre du projet, nous avons classé un nombre important

de documents produits à l'interne par le CEPOQ et/ou ses partenaires (FPAMQ et SEMRPQ) ou à l'externe. Une liste de ces documents est également disponible dans la section *Publications* du site Internet du CEPOQ sous la section *Documents interne et externe*. Une bonne majorité de ces documents sont déjà en version électronique dans l'une ou l'autre des catégories de la section *Publications*. Si toutefois un document ne s'y retrouve pas, veuillez nous en faire la demande et le nous le rendrons disponible électroniquement si possible.

Dans les listes des sections *Volumes de références* et *Documents interne et externe* vous retrouverez une indexation alphanumérique pour chaque document en regard du thème, du sujet et de l'année de publication de celui-ci. Pour le thème, les trois premières lettres serviront d'abréviation. Puis, on attribuera pour chaque sujet un code 01-02-03-04... Par exemple, si un document parle d'alimentation

(thème) et plus particulièrement des fourrages (sujets) et qu'il a été produit en 2005, son indexation sera Ali01-2005. Donc, lors d'une demande pour un document, veuillez mentionner l'index afin que la personne responsable de retrouver le document le fasse rapidement et facilement.

Dans tous les cas, que ce soit pour des volumes, des revues ou des documents produits à l'interne il vous est possible de venir les consulter sur place dans notre centre de documentation situé au sous-sol des bureaux administratifs du CEPOQ.

En tout temps sur le site Internet, vous retrouvez sur le menu de gauche l'icône suivant qui vous dirige en un seul clic vers la section *Publications*. Par ailleurs, n'hésitez pas à utiliser le moteur de recherche situé également dans le menu de gauche pour améliorer vos recherches. 



## Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau



- L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis.
- Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.

### Un choix rentable pour tous!

Le guide, intitulé « Guide des facteurs de succès de l'élevage de races prolifiques : le cas de l'Arcott Rideau », est disponible auprès des membres :

#### Membres

Agronovie senc	Granby	450 379-5298	chris.beau@sympatico.ca
Bergerie des Petits Anges	St-Simon	418 738-3087	bergeriedespetsanges@hotmail.com
Bergerie Patriote	St-Ubalbe	418 277-9191	bergeriepatriote@globetrotter.net
Ferme Agneaux des champs	L'épiphanie	450-588-6904	eric.tammy@videotron.ca
Ferme Amki enr.	Québec	418 842-2637	fermeamki@videotron.ca
Ferme La petite bergère	Les Éboulements	418-635-1329	petite.bergere@derytele.com
Ferme Ovimax senc	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	fermeovimax@videotron.ca
Ferme RIDO senc	La Pocatière	418 856-5140	rido@videotron.ca
L'Agnellerie inc	Kamouraska	418 492-3551	lagnellerie@videotron.ca
La Moutonnerie	St-Donat-de-Rimouski	418 739-5876	sheila.eric@globetrotter.net
Les Bergeries du Margot	Bonaventure	418 534-3701	bergeriedumargot@globetrotter.net
Les Moutons de Panurge enr.	Saint-Jean-Port-Joli	418 598-6501	moutonspanurge@hotmail.com

# Le programme Québécois d'assainissement des troupeaux ovins se poursuit

L'Institut de Santé Animale (MAPAQ) a renouvelé cette année son entente de collaboration avec le CEPOQ concernant le Programme d'assainissement des troupeaux ovins pour le Maedi visna. Le CEPOQ restera l'administrateur du programme. Il fait la promotion et fournit l'information aux intéressés, la gestion des inscriptions des troupeaux, voit à l'acheminement des résultats aux producteurs et leurs vétérinaires et accorde les statuts Or ou Argent aux troupeaux qualifiés. C'est aussi à partir du CEPOQ que les coûts d'analyses sont facturés aux participants. Le MAPAQ apporte son aide en procédant aux analyses sanguines de détection du virus. Le Laboratoire d'Expertise en Pathologie Animale de Ste-Foy (LEPAQ) reste désigné pour recevoir et effectuer les analyses de dépistage acheminées de toutes les régions du Québec. Le MAPAQ continue d'assumer la plus grande partie des frais d'analyses et les inscrits ne paieront que 2,50 \$ par analyse effectuée.

**Ces mots de langue islandaise décrivent très bien la forme que prend cette maladie.**

**Maedi** : « souffle court », atteinte des poumons

**visna** : « dépérissement », vers lequel la forme nerveuse évolue.

## Qu'est-ce que le Maedi visna

D'origine virale, l'infection se produit en bas âge, mais ne se manifeste pas avant que l'animal soit adulte. C'est un lentivirus de la même famille que celui du SIDA, bien connu chez l'humain. On ne connaît pas exactement son mécanisme d'action mais ses effets sont progressifs et irréversibles; il s'attaque à divers organes, les poumons, la glande mammaire, les articulations, le cerveau et même récemment on lui a associé des infections rénales. Comme chez l'humain, il affaiblit le système immunitaire et l'animal infecté est plus sujet à d'autres infections cutanées, mammaires, abcès, etc. L'évolution amène à un dépérissement tel qu'il entraîne la mort ou la réforme prématurée de l'animal. À l'heure ac-

tuelle, il n'existe pas de traitement ni de vaccin. Les groupes de brebis séropositives suivies au cours de diverses études montrent une plus grande incidence de morts subites comparativement aux séronégatives. Elles sont aussi moins fertiles que les brebis saines.

Le caractère insidieux du *Maedi visna*, fait qu'il peut se transmettre d'un animal à l'autre pendant quelque temps avant même qu'on n'ait pu repérer les sujets porteurs du virus. La sélection sur la base des signes cliniques est à peu près impossible puisqu'ils apparaissent tard (2-3 ans post infection) et ne sont pas toujours apparents. Seulement 2 % des sujets infectés par le *Maedi* démontrent des signes cliniques respira-

toires, alors que plus de 50 % des sujets séropositifs ont des dommages pulmonaires.

Notre mode d'élevage en réclusion presque à l'année, combiné à une forte densité animale, favorisent sa transmission comparativement à d'autres pays où l'élevage est plus extensif (Australie, Nouvelle-Zélande, Espagne). Une ventilation mal adaptée contribue aussi à la répandre dans un troupeau.

La **transmission** se fait d'abord en bas âge via le colostrum et le lait d'une brebis infectée alors que la transmission in utero ne serait que de 11 %. L'autre voie importante de transmission est via les sécrétions des voies respiratoires et le contact



nez à nez des animaux entre eux. Le contact prolongé avec des animaux séropositifs contribue à la persistance de la maladie dans un troupeau. Les animaux séropositifs contaminent les abreuvoirs, les mangeoires... Plus il y a de sujets porteurs dans un troupeau plus la pression d'infection aux sujets sains est élevée. 30 % des agneaux nés de mères séropositives deviennent séropositifs après la naissance via le colostrum et le lait de leur mère et le contact avec les animaux séropositifs. Les agneaux infectés par le virus deviennent à leur tour, vecteurs du virus auprès des agneaux nés de mères séronégatives. En présence de brebis positives, 20 % des agneaux nés de brebis indemnes peuvent s'infecter. Un agneau né de mère positive a 1,65 fois plus de chances de mourir. D'ailleurs, les brebis séropositives ont un taux de mortalité de leurs agneaux entre 0-30 jours presque 2 fois plus élevé que les brebis normales.

En Angleterre, on estime que le *Maedi visna* dans un troupeau coûte 52 \$ de plus par brebis en perte d'agneaux, mortalités, réformes prématurées, coûts de traitements et main-d'œuvre.

### **Comment peut-on contrôler cette maladie ?**

Le moyen qui s'est avéré le plus efficace pour contrôler son expansion tout en restant économique, est de détecter le plus vite possible les sujets porteurs au sein du troupeau et les en retirer. Il s'agit donc de faire des prélèvements sanguins sur tous les sujets âgés de 6 mois et plus présents dans un troupeau. La séroconversion se fait en général assez vite après le contact avec le virus (2-12 semaines). Toutefois, pour certaines voies d'infection et chez certains animaux, la production d'anticorps ne se fait pas aussi rapidement que chez les adultes. Dans certains cas, ils ne seront pas détectables avant 8 mois après le contact avec le virus. Pour retracer ces retardataires, on répète les tests sanguins aux 4 à 8 mois.

*Brebis de réforme en phase de dépérissement à l'encan ; serait-ce un cas de Maedi visna ?*

Lorsqu'un prélèvement de tout le troupeau ne révèle plus de sujets positifs, le statut Argent est accordé, à la 2<sup>e</sup> soumission négative de tout le troupeau, le statut Or est accordé. Les statuts doivent être renouvelés annuellement en soumettant alors un pourcentage déterminé des sujets de 6 mois et plus présents dans le troupeau. De plus, pour ces statuts les prélèvements peuvent être regroupés en un seul échantillon (*pool*) de 3 ou 5 sujets; une seule analyse sera facturée pour chaque *pool*. Donc, une fois un statut atteint, les coûts de maintien du programme sont encore plus bas, ceci sans compter les économies rapportées par un troupeau en meilleure santé (plus d'agneaux 0-30 jours, moins de mortalités chez les adultes).

Un commentaire commun des participants au programme ayant acquis un statut Or ou Argent c'est qu'ils n'ont plus à consacrer autant de temps à l'allaitement et aux soins des jeunes agneaux parce qu'ils sont plus vigoureux et il en meurt moins. Ils constatent aussi moins de brebis affectées de pis charnus (pis de bois) et un taux de réforme moins élevé des jeunes brebis.

### **Pourquoi participerais-je au programme d'assainissement?**

► Les études faites au Québec démontrent que 40 % de nos troupeaux ont au moins un sujet infecté par le *Maedi visna*, la plus haute au Canada suivi de la Nouvelle-Écosse (27 %) et l'Ontario (20 %). Le taux d'infection moyen dans les troupeaux est de 25 %, mais peut varier de 3 à 70 %. L'Organisation Internationale des Épizooties (OIE) estime qu'il est économiquement avantageux d'éradiquer le *Maedi visna* d'un troupeau dès que sa prévalence dépasse 10 %.




- L'achat d'animaux de remplacement pour améliorer le potentiel génétique s'avère la pratique présentant le plus grand risque d'infection (3 fois plus) d'un troupeau. Si vous achetez de diverses sources, sans dépistage pour cette maladie et plus vous achetez d'animaux plus les risques sont augmentés. L'étude menée en 2007-2008 au Manitoba a révélé que les troupeaux présentant la plus grande prévalence de *Maedi visna* avaient acheté plus de 50 têtes dans les 5 dernières années. Si votre troupeau comporte plus de 70 têtes, qu'il est établi depuis de nombreuses années et que sa moyenne d'âge augmente, il y a de fortes chances que vous ayez des sujets séropositifs dans votre troupeau.
- L'élimination périodique des sujets positifs réduit avantageusement le taux de transmission de la maladie dans un troupeau sans que vous ayez à augmenter votre taux de réforme : **c'est un critère à ajouter à vos règles de réforme**. Une étude menée en Espagne a révélé que des troupeaux avec une prévalence supérieure à 50 % ayant adhéré à un programme d'assainissement et suivi les règles de biosécurité proposées ont pu abaisser leur taux de prévalence de 26 % à 77 %. Bon nombre de ces troupeaux se sont qualifiés en quelques années aux statuts Argent et Or alors que ceux

qui n'y ont pas adhéré ni appliqué les règles de biosécurité ont plutôt vu leur taux d'infection augmenter. On a réussi à créer un noyau d'éleveurs pouvant approvisionner le marché en sujets indemnes de *Maedi visna*.

- Certaines lignées se montrent plus résistantes au virus. En remplaçant les sujets éliminés par des rejets de sujets séronégatifs depuis plusieurs années (brebis séronégatives âgées de 4 ans et plus), on contribue à une sélection génétique positive envers la résistance au *Maedi visna*.
- Le test ÉLISA développé par

l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments et utilisé ici par le LEPAQ est très sensible et permet un dépistage précoce des animaux porteurs. Sa fiabilité se compare avantageusement aux tests de référence des laboratoires dans le monde.

- Les éleveurs ontariens participent en plus grand nombre (2,5 fois plus nombreux) au programme d'assainissement malgré qu'ils assument un coût d'analyse plus élevé (17 \$) / test et des frais vétérinaires plus élevés.
- **Aucun laboratoire de pathologie animale n'offre de test**

**à aucune espèce animale à un coût aussi bas** (2,50 \$ par analyse vs 11 à 30 \$/analyse selon les laboratoires), **profitez-en pendant que ça passe, inscrivez-vous !** 

Toutes les informations et formulaires pour les éleveurs et les vétérinaires sont disponibles sur le site web du CEPOQ ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) dans la rubrique « Recherche et Santé » ou cliquez sur le logo *Maedi visna*.

*Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter.*

Programme Québécois d'Assainissement pour le <i>Maedi visna</i> en date du 15 août 2010					
Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race(s)	Statut accordé (depuis)
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	819 849-3221	Romanov	Or (mars 08)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	418 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	819 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	418 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	450 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	418 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Elmshade Suffolks	Larry Mastine	Richmond	819 826-1163	Suffolk	Argent (août 2007)
Ferme Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	450 379-5298	Rideau/Polypay	Or (juin 2009)
Ferme Amki	Garry Jack	Québec	418 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	418 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (novembre 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	819 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kamouraska	418 493-2310	Dorset	Argent (février 2008)
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	418 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Or (octobre 2006)
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	819 875-5124	Finnoise	Or (janvier 2004)
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	819 336-3681	Romanov	Or (novembre 2008)
Ferme Lénique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	418 498-3254	Polypay	Argent (février 2004)
Ferme Ludger Frigon	Ludger Frigon	Albanel	418 279-5854	Dorper	Argent (mai 2007)
Ferme Ovimax	Josée Couture	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	418 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	418 598-6501	Arcott-Rideau	
Porcherie Pelletier-Proulx	Christine Proulx	St-Roch-des-Aulnaies	418 354-2674	Rideau-Polypay-Croisées	
Bergerie Ovigène	René Gagné	Ste-Hénédine	418 935-3701	Romanov	Or (juin 2009)
Ferme Philippe Lapointe	Philippe Lapointe	St-Augustin	418 374-2073	Île de France – Dorset	
Ferme Édylie	Élie Murray et Édith Houle	St-Félix-de-Valois	450 889-2675	Dorper- Romanov	Argent (novembre 2009)
Ferme La Petite Bergère	Paul-André Tremblay	Les Éboulements	418 635-1329	Arcott-Rideau	Or (mars 2010)
Bergerie Marie du Sud	Rémi Garon	St-Gilles	418 888-3135	Romanov	

Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque. Pour plus d'informations, consulter le site Internet du CEPOQ ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) ou contacter Françoise Corriveau au CEPOQ, 418 856-1200, poste 231 ou [francoise.corriveau@cepoq.com](mailto:francoise.corriveau@cepoq.com).



# Produire des agnelles de remplacement comment je m'y prends ??

*VOUS êtes producteurs d'agneaux commerciaux et selon l'analyse de votre situation vous envisagez de produire vous-même vos agnelles de remplacement. Sachez que tout est possible, mais pour être rentable cela doit être bien fait.*

**Certaines questions demeurent?**

Quels sont mes objectifs de production? Quel est le rythme d'agnelage, la prolificité et la répartition des ventes (lait, léger et lourd) que je vise pour mon entreprise? Ensuite, quelle sera l'orientation génétique de mon troupeau? L'orientation génétique c'est la race ou le croisement vers lequel vous allez tendre afin de sélectionner des agnelles et ainsi obtenir un troupeau

homogène au bout de 5 à 6 ans, soit à un taux de remplacement de 17 à 20 %.

**Nombre de brebis nécessaires**

Avec votre conseiller, vous devez établir le nombre de brebis nécessaire à exposer aux béliers par année et/ou par groupe, afin de produire le nombre d'agnelles dont vous aurez besoin en considérant les performances techniques. Voici l'exemple<sup>1</sup> d'un troupeau

de 400 brebis commerciales.

Dans cet exemple, il faut sélectionner 140 brebis au courant de l'année qui produiront le remplacement. Concrètement, si une entreprise fonctionne sur photopériode avec 4 groupes de production sur un cycle de 9 mois, soit l'équivalent d'un groupe d'agnelage aux 68 jours, il faudra sélectionner de 28 à 30 brebis par groupe pour générer le remplacement.

**Évaluation des besoins pour le remplacement d'un troupeau commercial.**

Nom de l'entreprise : Bergerie des agnelles d'or

Année : 2010

**1 - PERFORMANCES TECHNIQUES**

**RECOMMANDATIONS**

Prolificité : 1,7

Nombre de béliers pur-sang recommandés/production remplacement \* : 4

Rythme d'agnelage : 1,07

Nombre de béliers pur-sang recommandés/production commercial \*\* : 8

Taux mortalité agneaux : 17,00 %

Nombre d'agnelle à garder/année (VISE 20 %) : 68

Taux de réforme visé : 17,00 %

\* Il s'agira de béliers de race pure de type productive (maternel/prolifique).

Agneaux réchappés/brebis/année : 1,51

\*\* Il s'agira de béliers de race pure de type paternel (à viande).

**2 - POUR UN TROUPEAU COMMERCIAL**

Nombre de brebis total : 400

Taux de sélection des agnelles visé : 80 %

Nombre de béliers pur-sang total nécessaires : 12

Nombre total d'agneaux produits : 604

Taux de sélection des brebis productrices du remplacement : 35 %

**Production des agnelles de remplacement**

**Production des agneaux de marché**

Nombre brebis croisées nécessaires : 140

Nombre brebis restantes : 260

Nombre d'agnelles sélectionnées remplacement : 85

Agneaux de marché produits : 393

Agneaux de marché produits : 127

**LE NOMBRE D'AGNELLES SÉLECTIONNÉES POUR LE REMPLACEMENT CORRESPOND AU TAUX DE 17 % RECOMMANDÉ ? VRAI**

<sup>1</sup>Cet exemple a été calculé à l'aide du chiffrier OVIPRO calcul 2010



## **Mais quel genre de croisement choisir?**

En fait, il existe deux modèles de croisement possible. Tel que mentionné précédemment, le type de croisement utilisé doit permettre d'atteindre vos objectifs de production.

### **1. En croisement pur-sang**

Le choix de travailler avec des sujets pur-sang peut être plus facile lorsque votre entreprise est en démarrage et que vous achetez directement des sujets pur-sang. Néanmoins, si vous possédez un troupeau de brebis croisées, cette option est envisageable à condition d'acheter un certain nombre de sujets pur-sang pour générer le remplacement.

Sinon, pour les troupeaux existants, vous avez également la possibilité de travailler avec la technique d'absorption. Cela signifie d'exposer vos brebis croisées à un bélier de la race choisie et de garder des agnelles demi-sang. Ces agnelles seront par la suite exposées à un autre bélier de même race pour devenir des sujets de sang  $\frac{3}{4}$  et ainsi de suite. Avec cette option, vous n'obtiendrez jamais de sujets pur-sang **enregistrables**, mais vous obtiendrez des sujets ayant les caractéristiques que vous aviez préalablement désirées.

**Par contre, il existe toujours des exceptions à une règle. Pour les races Texel et Dorper, il est possible d'utiliser la technique d'absorption en utilisant des béliers de race pure Texel ou Dorper sur des brebis croisées pour éventuellement avoir des agneaux qui seront reconnus de race pure.**

**Par contre, l'éleveur devra enregistrer tous les agneaux dès le départ (50%) et ainsi les agnelles seront reconnues de race pure lorsqu'elles auront atteint 93,75% (15/16) de sang TX ou DO tandis que les mâles devront avoir 96,9% (31/32) de sang TX ou DO.**

De plus, il vous est également possible de combiner la technique d'absorption et l'acquisition de sujets pur-sang. En gros, ce qui est important à retenir c'est qu'il faut prendre conscience de la qualité des mères

choisies pour le remplacement à même son troupeau. Une entreprise qui a besoin d'un redressement important de sa génétique aurait nettement avantage à faire l'achat de quelques sujets à court terme.

Dans mon exemple, l'entreprise aurait besoin de 140 brebis pur-sang sur les 400 brebis afin de produire son remplacement, soit 85 agnelles par année. Considérant que la productivité des brebis est fonction de leurs races, on peut ajuster le nombre de femelles pur-sang à acheter pour obtenir 85 agnelles de remplacement par année selon la race sélectionnée. De ce fait, l'entreprise pourrait envisager d'acheter 30 à 35 % de son remplacement, soit 30 agnelles pur-sang pendant 3 ans afin d'améliorer sa souche de brebis, tout en sélectionnant ses meilleures brebis croisées pour produire, par le biais de la technique d'absorption, la balance de son remplacement nécessaire en attendant que le nombre de sujets pur-sang soit suffisant pour générer à lui seul le remplacement.

Par contre, le choix de faire son propre remplacement et/ou avoir des sujets pur-sang, vous exigera de faire un suivi rigoureux de la consanguinité. À cet égard, il sera très important de faire un excellent suivi des saillies et de la paternité des agnelles gardées. L'utilisation du programme GenOvis est fortement recommandée. De plus, des sujets pur-sang enregistrés augmentent la valeur de votre troupeau et cela pourra même vous permettre de vendre, éventuellement, des sujets à votre tour, pensez s'y !

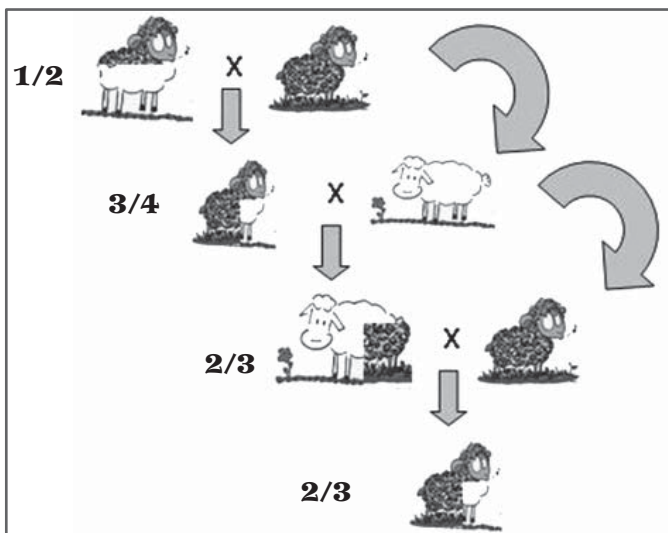


### **2. L'hybridation :**

L'hybridation provient du croisement entre deux races pures. Dans le contexte actuel, le croisement devrait nous permettre d'obtenir des sujets aux caractéristiques maternelles et prolifiques. Donc, concrètement pour être applicable un troupeau devrait contenir une partie de ses sujets en pur-sang. Dans mon exemple, cela représente encore une fois l'équivalent de 140 brebis pur-sang qui devraient être exposées à un bélier pur-sang d'une autre race. Attention : si on travaille avec du Romanov, il faudrait revoir les calculs puisque leur prolificité est très élevée.

La principale contrainte de cette technique est que pour maintenir le troupeau pur-sang, il faudra également exposer des brebis pour générer le remplacement de la souche pur-sang, soit de 20 à 25 agnelles par année. Cela entraînera l'ensemble des exigences du croisement pur-sang (suivi consanguinité, enregistrement...) et nécessitera également un aménagement des bâtiments pour faire saillir de petits groupes de brebis avec un seul bélier dans chacun des groupes. Une autre option serait d'acheter les agnelles purs-sangs afin de simplifier la régie. De plus, dépendamment de la prolificité du troupeau pur-sang, il pourrait s'avérer parfois difficile de bien alimenter respectivement les troupeaux (pur-sang, hybride et croisé) si ceux-ci sont mélangés dans les parcs. Des pertes de productivités et des coûts d'alimentation élevés risquent d'être au rendez-vous. L'utilisation d'un bâtiment distinct serait donc fortement recommandée.

Pour ceux qui sont en mesure de maintenir une bonne régie, il existe la technique du croisement rotatif. Le croisement rotatif implique l'alternance entre le croisement de 2 races afin d'avoir un troupeau dont les individus varieront entre du 1/3 de sang et 2/3 de sang. Pour mettre en application cette technique, je recommande fortement de démarrer le tout à partir de l'achat de sujets hybrides. Il faut comprendre que les béliers devront être de la même race que le croisement hybride. Si par exemple, les hybrides sont de croisement Dorset et Romanov, on devra utiliser des béliers Dorset et Romanov en alternance.



Dans mon exemple, pour un troupeau de 400 brebis, la recommandation serait un achat initial de femelles hybrides afin d'assurer le remplacement complet ou en partie. Il faut comprendre que plus le nombre de femelles achetées est important, plus vite il sera possible d'arrêter de produire du remplacement à partir des brebis croisées.

Néanmoins, tout est une question de budget, mais le plus important c'est d'adopter une stratégie, de la mettre en pratique et de la maintenir.

### Aménager sa bergerie

Pour rendre le tout applicable sur l'entreprise, il faut être bien aménagé. Il faut être en mesure de bien gérer les saillies. Dans mon exemple, le troupeau de 400 brebis est sous programme photopériode de 4 groupes. Il faudra exposer 30 brebis par groupe pour le remplacement, introduire 16 agnelles de remplacement par groupe et le reste des femelles produiront des agneaux commerciaux (voir plan ci-bas).

Vous constaterez que les agnelles sont saillies séparément des brebis. Cela fait en sorte d'améliorer le taux de fécondité de celles-ci et de choisir

adéquatement le bélier à utiliser.

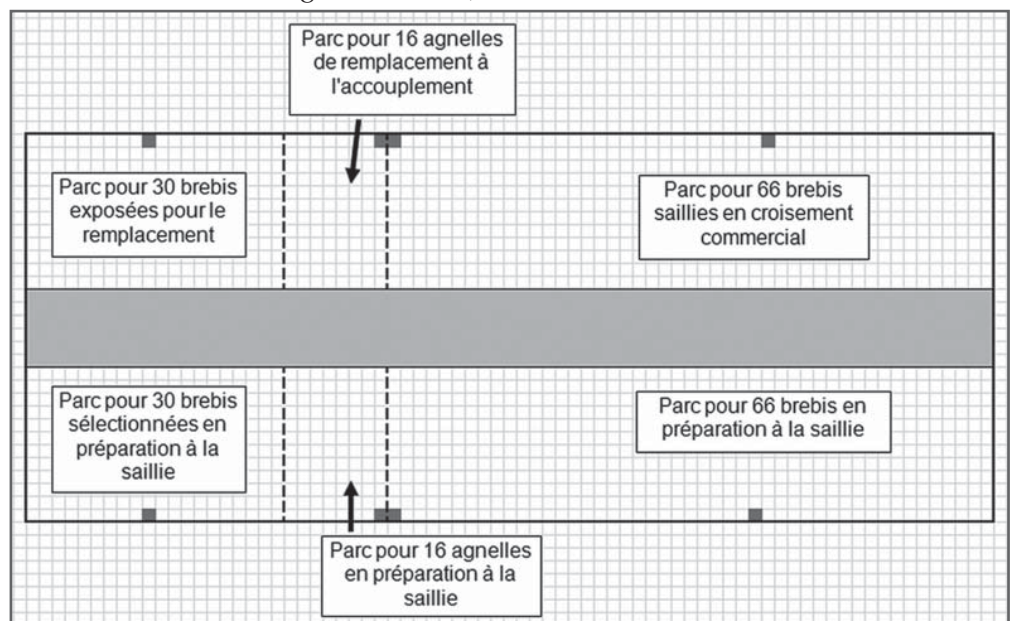
Cette façon de faire permet également aux entreprises de générer du remplacement sur une base annuelle et par le fait même de pouvoir introduire des agnelles à tous les groupes. De ce fait, chaque groupe sera constitué de sujets d'âge équivalent et

le nombre de brebis productives sera maintenu tout au long de l'année,

ce qui aura un impact notable sur la productivité du troupeau.

De plus, il faut retenir que la production des agnelles de remplacement demande l'utilisation de béliers préalablement choisis pour leurs aptitudes maternelles et/ou de prolificité ainsi que pour leur excellente conformation. De ce fait, les agneaux issus de ce croisement risquent d'avoir de moins bonnes performances de croissance, car les races maternelles et prolifiques sont reconnues pour avoir de moins bonne aptitude bouchère que les races terminales. Dans le contexte actuel de la production, une bonne régie de ses accouplements devient capitale afin de maintenir de bonnes performances de croissance. Gardez toutefois en tête que les kg vendus par brebis par année seront moindres si vous élevez vos agnelles de remplacements.

Faire ses agnelles de remplacement ça demande de la stratégie, du temps et de l'organisation. Désormais et plus que jamais, vous devez y voir. Sinon vous devrez sérieusement envisager l'option de les acheter. À cet égard, je vous invite à lire la prochaine édition dans laquelle un article traitera de la rentabilité d'acheter ses agnelles de remplacement.



# Extension lumineuse...



## les résultats arrivent!

À l'automne 2009 débutait un nouveau protocole de photopériode utilisant la lumière naturelle pour mimer des jours courts. Une idée qui semblait folle, certes, mais cette idée avait été longuement réfléchi et il fallait s'y attarder. Maintenant, les premiers résultats arrivent! Avec l'importante demande concernant ce nouveau protocole lumineux sur le terrain, nous avons cru bon de vous présenter plus rapidement les résultats préliminaires, et ce, même si l'évaluation technique n'est pas terminée. Est-ce que ce nouveau protocole de lumière pourra être utilisé à large échelle sur le terrain? À vous de le constater!

### *Une histoire qui évolue en s'adaptant aux problématiques rencontrées sur le terrain.*

Au mois de septembre 2001, dans une ferme située près de l'Université Laval, à Saint-Lambert-de-Lauzon... débutait un nouveau chapitre de l'histoire ovine du Québec. Ce chapitre commençait avec l'essai du programme de photopériode nommé AAC type CC4 utilisé à longueur d'année sur l'ensemble d'un troupeau ovin commercial. Dans les années qui suivirent, soit de 2003 à 2005, un projet de transfert technologique allait confirmer l'efficacité de cette technique, et ce, au sein de sept autres entreprises ovines situées dans différentes régions du Québec. Les résultats de fertilité obtenus dans ces fermes allaient rapidement circuler et être connus à la grandeur de la province, tantôt via leur présentation lors de conférences techniques tenues en région, mais surtout, circulant de bouches à oreilles entre les producteurs ovins! Avec une moyenne de fertilité annuelle frôlant 90 %, cette situation était compréhensible. Ainsi, depuis le moment où ce premier producteur de Saint-Lambert-de-Lauzon a accepté de prêter son entreprise « à la science », la popularité du programme photopériodique n'a ja-

mais cessé de grandir. Ainsi, à ce jour, plus de 100 producteurs ovins du Québec utilisent les calendriers de photopériode AAC type CC4 ou l'une de ses variantes. Des outils de régie, un guide d'utilisation, des références scientifiques et techniques, des roulettes de régie spécialisées, des calendriers mensuels de travail... depuis, tous ces éléments ont été développés afin de permettre aux producteurs, tout comme aux conseillers, de poursuivre le travail entamé et d'obtenir les résultats escomptés.

Pour un grand nombre de producteurs dans la province, cette nouvelle méthode de travail leur permet désormais de produire des agneaux sur une base régulière, à moindre coût, avec une efficacité inégalée, tout en intégrant des paramètres de régie essentiels à la santé de leur entreprise. Il s'agit là de quelques raisons qui expliquent la forte popularité du programme qui, notons-le, est efficace, peu importe la race utilisée (maternelle, terminale, prolifique, saisonnière ou non). Toutefois, cette nouvelle façon de produire exige des bâtiments spécifiques, ce qui la rend inaccessible pour plusieurs fermes du Québec. Les spécificités requises dans les bâtiments utilisés pendant la séquence de jours

longs (JL) sont peu restrictives et impliquent simplement d'avoir une section chaude pour les agnelages. Toutefois, les exigences requises pour les bâtiments en jours courts (JC) sont plus restrictives puisqu'elles impliquent l'utilisation d'une section fermée, isolée de la lumière extérieure et suffisamment confortable pour les saillies, et ce, même durant la saison estivale. Pour les entreprises disposant de bâtiments en serre, de bergeries complètement ou partiellement ouvertes ou de bâtiments en planches ajourées, ces exigences sont impossibles à satisfaire. Pour d'autres entreprises valorisant l'utilisation des pâturages l'été, cette technique n'est pas attrayante puisqu'il est impossible de contrôler la photopériode reçue par les animaux à l'extérieur, à moins, de sortir les animaux au champ et de les rentrer en bergerie à l'heure ciblée! Ainsi, pour ces derniers, cette importante contrainte les poussait à se tourner vers d'autres méthodes, souvent plus coûteuses et/ou moins efficaces. Il fallait donc être novateur et trouver une solution pour ces producteurs.

***Et c'est là qu'est né un projet fou, mais réfléchi longuement et basé sur des références scientifiques, le projet EXTENSION LUMINEUSE.***


# L'extension lumineuse, c'est quoi?



Avant tout, faisons un bref rappel sur le concept de photopériode. Premièrement, pour que les femelles répondent positivement au stimulus des jours courts (JC) sur leur activité sexuelle, elles doivent absolument être exposées à une séquence de jours longs (JL) au préalable. Voilà pourquoi dans le programme de photopériode « classique » (3 mois de JL en hiver, suivi de 3 mois de JC au printemps) tout comme dans les différents programmes de photopériode AAC type CC4 (4 mois de JL, suivi de 4 mois de JC, en continu), les séquences de JL et de JC sont alternées. Cette façon de faire permet d'induire les chaleurs à un moment précis suite à l'entrée des femelles dans la période de JC. Deuxièmement, il faut savoir que la durée d'éclairement qui définit un « JC » ou un « JL » est fonction du « passé photopériodique » ou encore de « l'historique photopériodique » auquel l'animal a été exposé. De façon simple, ceci veut dire qu'une brebis exposée à une durée lumineuse de 12 h/j percevra cette luminosité comme étant un JL si elle était exposée au préalable à

*... puisqu'en prenant le contrôle de la luminosité à laquelle sont exposés les animaux, on prend directement le contrôle de leur rythme de reproduction... et il est impératif de leur donner le bon message lumineux si on souhaite obtenir les performances voulues! ...*

8 h de lumière/j, ou comme un JC si elle était au préalable exposée à 16 h/j (Robinson et Karsch, 1987). Cette notion est essentielle lors de l'établissement d'un programme de photopériode dans une entreprise, puisqu'en prenant le contrôle de la luminosité à laquelle sont exposés les animaux, on prend directement le contrôle de leur rythme de reproduction... et il est impératif de leur donner le bon message lumineux si on souhaite obtenir les performances voulues! Une autre notion essentielle concernant les JL et les JC est qu'un écart de plus de 6 h doit être présent entre la durée d'éclairement des JL et des JC pour que l'animal perçoive un changement de lumière significatif et modifie son activité sexuelle.

À la connaissance des principes précédents, nous nous sommes posé la question : « Serait-ce possible que la luminosité naturelle extérieure puisse agir à titre de JC? » Évidemment, à l'extérieur, les fluctuations naturelles de luminosité observées entre les saisons représentaient une contrainte avec laquelle il faudrait composer. Puisqu'à la fin de l'été et à l'automne, la durée du jour diminue, cette période de l'année est « naturellement » considérée comme une période de « JC » par les animaux. Toutefois, après le solstice d'hiver, où la durée d'éclairement est la plus courte de l'année (21 décembre, environ 8 h/j), les journées allongent progressivement (au rythme d'environ 2 à 4 minutes d'éclairement par jour à partir de février-mars), pour atteindre un sommet au solstice d'été, qui représente la journée la plus longue en terme d'éclairement naturel (21 juin, environ 16 h/j). Pour que cette période de l'année soit interprétée comme une période de JC par les animaux, il fallait que ces derniers soient exposés, au préalable, à une période de luminosité nettement supérieure à 16 h/j. Ainsi, dans l'optique d'utiliser la lumière naturelle extérieure en guise de JC, sachant que la durée maximale du jour est d'environ 16 h dans la plupart des régions du Québec et qu'un écart d'au moins 6 h d'éclairement entre les JC et les JL est requis pour contrôler l'activité sexuelle de façon optimale, il fallait extensionner la durée des JL à 22 h de lumière /j, ce qui a donné le nom à ce projet ... « **extension lumineuse** ». 



# Un projet réalisé au CEPOQ entre l'automne 2007 et le printemps 2010.



En combinant les connaissances scientifiques acquises durant les trois dernières décennies en termes de photopériode et l'expertise développée par notre équipe de recherche lors des derniers projets portant sur le contrôle lumineux, nous avons travaillé autour de cette idée pour bâtir un calendrier de régie photopériodique. Puisque le calendrier lumineux AAC type CC4 avait fait ses preuves en termes d'efficacité et de régie, nous avons simplement repris ce modèle de production en remplaçant les JC de 8 à 10 h de lumière/j par la luminosité naturelle et les périodes de JL de 16 h de lumière/j par une extension à 22 h/j de lumière. Il restait maintenant à mettre ce calendrier à l'essai!

Le projet a donc démarré à l'automne 2007 sur trois groupes de femelles Dorset du CEPOQ. Un

premier groupe de brebis a été exposé au protocole d'extension lumineuse (Extension). Afin de comparer l'efficacité du nouveau programme lumineux, un second groupe a été soumis au programme AAC type CC4 conventionnel (JL- 16 h/j ; JC- 8 h/j). Finalement, un dernier groupe de femelles a été exposé à la lumière naturelle durant toute l'expérimentation (Témoin). Les brebis des trois groupes ont toutes été soumises à la même régie intensive visant 3 agnelages en 2 ans. Elles ont été saillies aux mêmes moments et ont reçu les mêmes soins (tonte, vaccination, onglons, alimentation, etc.). Notons finalement que tous les béliers utilisés pour la saillie ont également été soumis à une régie photopériodique de 2 mois de JL (16 h/j de lumière) et de 2 mois de JC (8 h/j de lumière). Aucun groupe

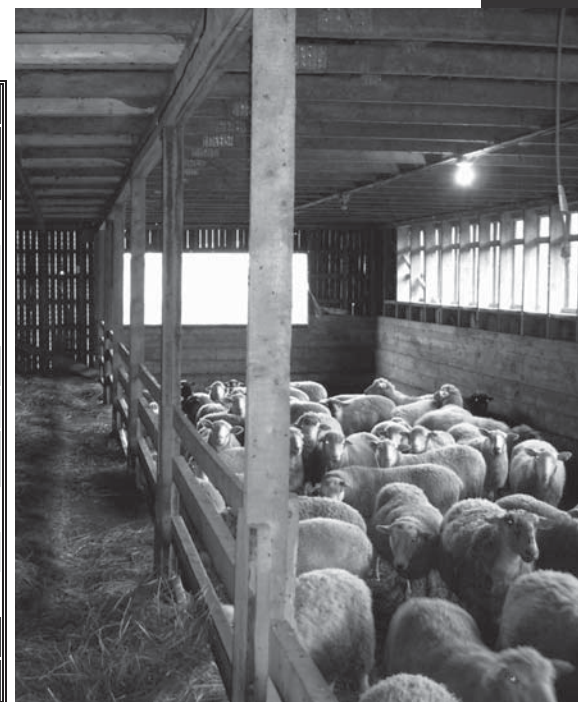
de béliers exposé à la lumière naturelle n'a été utilisé durant le projet. L'équipe de recherche a ensuite suivi l'évolution des performances de ces animaux sur une période de 2 ans, soit de l'automne 2007 au printemps 2010. En plus des données zootechniques généralement compilées lors de ce type de projet (fertilité, prolificité), l'équipe de recherche a également mesuré plusieurs autres paramètres dont la réponse hormonale des animaux exposés aux différents protocoles de lumière (mélatonine, progestéron) et la production laitière des femelles. Ces données complémentaires ne sont toutefois pas présentées dans cet article.

### Enfin les résultats ...

Au tableau suivant, on peut observer les performances zootechniques mesurées dans les différents groupes à l'étude. ►►

**Tableau 1. Performances de fertilité et de prolificité obtenues dans les différents groupes.**

Date de saillies	Données	TRAITEMENTS		
		AAC type CC4	Extension	Témoin
<b>Mise au bélier #1</b> Pleine contre-saison 12 juin au 17 juil. 2008	Nbre de brebis	31	34	32
	Fertilité	<b>83,9 %</b>	<b>79,4 %</b>	<b>75,0 %</b>
	Prolificité	2,12	1,70	1,50
<b>Mise au bélier #2</b> Fin de saison sexuelle 6 fév. au 13 mars 2009	Nbre de brebis	30	33	29
	Fertilité	<b>93,3 %</b>	<b>93,9 %</b>	<b>79,3 %</b>
	Prolificité	2,11	1,84	1,52
<b>Mise au bélier #3</b> Pleine saison sexuelle 5 oct. au 9 nov. 2009	Nbre de brebis	28	31	28
	Fertilité	<b>82,1 %</b>	<b>83,9 %</b>	<b>92,9 %</b>
	Prolificité	1,87	1,81	2,31
<b>Moyenne finale</b>	Fertilité	<b>86,4 %</b>	<b>85,7 %</b>	<b>82,4 %</b>
	Prolificité	<b>2,03</b>	<b>1,78</b>	<b>1,78</b>





**Premier constat :** le troupeau du CEPOQ dispose de femelles Dorset bien désaisonnées! En effet, les femelles du groupe témoin, exposées à la lumière naturelle ont obtenu 75 % de fertilité durant les saillies réalisées en pleine contre-saison, c'est-à-dire, durant le mois de juin 2008. Ce taux est donc très intéressant pour des brebis saillies hors saison, sans aucun traitement visant à induire leurs chaleurs. Notons toutefois que ces brebis ont été accouplées avec des béliers exposés à un traitement photopériodique visant à améliorer la capacité reproductive des mâles en contre-saison (meilleure libido, circonférence scrotale soutenue, capacité fécondante des spermatozoïdes supérieure). Par le passé, des chercheurs ont déjà démontré que la préparation photopériodique des mâles améliorerait la fertilité et la prolificité, en plus de réduire la mortalité embryonnaire de femelles saillies en contre-saison (Fitzgerald et Stellflug, 1991). Dans cette étude, ces chercheurs avaient observé une hausse de la fertilité chez des femelles Polypay accouplées en contre-saison avec des mâles exposés à la photopériode, comparativement à des saillies réalisées avec des béliers exposés à la lumière naturelle (respectivement 86 % vs 59 %). Dans le présent projet, puisqu'il n'y avait pas de béliers « témoins » exposés à la lumière naturelle, il est impossible de déterminer précisément si le

bon taux de fertilité obtenu en contre-saison est le résultat de la préparation photopériodique des béliers ou de la capacité de désaisonnement naturel des brebis Dorset du troupeau du CEPOQ. Sans doute une combinaison des deux!



Concernant les deux autres saillies du groupe témoin, les performances de fertilité ont atteint ce à quoi nous devrions nous attendre pour des femelles exposées à la lumière naturelle, soit à des taux supérieurs à 90 % en saison et avoisinant 80 % en fin de saison de reproduction. Notons finalement que pour le groupe témoin, lors des saillies réalisées en contre-saison, l'introduction du bélier dans le groupe de femelles semble avoir provoqué un effet bélier<sup>1</sup>. En effet, plus de 70 % des femelles ont été saillies 18 à 28 jours après l'introduction du mâle. Or, durant les deux autres périodes de saillies du groupe témoin, ainsi que pour tous les autres groupes à l'étude, cet effet bélier n'a jamais été aussi marqué. Ainsi, pour les producteurs n'utilisant aucune

méthode de désaisonnement chez leurs femelles en contre-saison, ces résultats démontrent l'intérêt d'ajouter deux techniques simples et peu coûteuses à leur régie d'élevage: premièrement, la préparation photopériodique de tous les béliers de l'élevage et deuxièmement, l'utilisation de l'effet bélier. Parlez-en à votre conseiller OVIPRO!

En ce qui concerne les femelles exposées au protocole AAC type CC4 conventionnel, les performances globales (85,7 % de fertilité annuelle) ont été comparables à celles obtenues lors des essais précédents réalisés avec les calendriers AAC type CC4. Notons qu'avec plus de 86 % des femelles accouplées dans les 17 premiers jours suivant l'introduction du bélier, ce protocole a permis de synchroniser efficacement l'œstrus des femelles.

Maintenant... ce qui nous intéresse vraiment!!!! En ce qui concerne les femelles exposées au protocole d'extension lumineuse, les résultats obtenus au CEPOQ ont été très encourageants avec tout près de 80 % de fertilité lors de saillies réalisées en contre-saison (juin 2008). Toutefois, les performances reproductives du groupe témoin, exposé à la lumière naturelle, ont été similaires. Alors, il est impossible de tirer des conclusions claires et d'affirmer que le protocole d'extension lumineuse favorise des performances de fertilité

<sup>1</sup>L'effet bélier est une période de saillies intense d'une durée d'environ 10 jours. Cette période débute autour de 18 jours après l'introduction du mâle dans un groupe de femelles en anoestrus léger.




aussi intéressantes que celles obtenues avec un programme de photopériode conventionnel AAC type CC4 puisque des femelles d'un génotype désaisonné peuvent être très fertiles en contre-saison lorsque saillies avec des béliers exposés à un traitement lumineux. Chose certaine, si on le compare aux performances obtenues par le groupe témoin, le nouveau protocole d'extension lumineuse ne semble pas avoir nui aux performances de fertilité obtenues en contre-saison. Par ailleurs, lors de la saillie suivante, réalisée à la fin de la saison de reproduction, les performances de fertilité du groupe exposé à l'extension lumineuse ont été nettement supérieures à celles du groupe témoin et similaires à celles notées pour le groupe sous photopériode conventionnelle.

Ainsi, globalement, après le projet réalisé au CEPOQ, il a été impossible de conclure que le protocole d'extension lumineuse était un programme aussi performant que le programme AAC type CC4, et ce, principalement à cause des bonnes performances de fertilité obtenues par les Dorset exposées à la lumière naturelle.

Dans ce projet, le protocole AAC type CC4 demeure celui qui a permis d'obtenir les résultats les plus intéressants. Évidemment, pour déterminer l'efficacité du nouveau protocole d'extension lumineuse, il faudrait procéder à une étude beaucoup plus large, sur un plus grand nombre d'animaux, dans différents environnements et avec beaucoup plus de répétitions, c'est-à-dire en utilisant plusieurs groupes de brebis accouplés à différentes reprises en contre-saison. Finalement, il faudrait réaliser un projet de transfert technologique tel que celui tenu au sein des sept entreprises du Québec entre 2003 et 2005...

Concernant la prolificité, le constat : le troupeau du CEPOQ dispose de femelles passablement prolifiques pour leur race! Et les performances de prolificité semblent avoir varié entre les traitements et surtout, entre les périodes d'accouplement. En général, on a pu observer que les femelles exposées aux deux traitements lumineux (AAC type CC4 et extension lumineuse) présentaient une prolificité supérieure à celle du groupe témoin, et ce, lorsque les accouplements étaient réalisés en contre-saison ou

à la fin de la saison reproductive (juin-juillet et février-mars). En ce sens, plusieurs chercheurs ont observé que la prolificité de brebis exposées à la lumière naturelle était supérieure lorsque ces dernières étaient saillies durant la période naturelle de reproduction, c'est-à-dire à l'automne. Des chercheurs américains avaient également observé une baisse de 0,33 à 0,50 agneau né par brebis lorsque les accouplements survenaient durant l'été (Notter et Copenhaver, 1980). Ainsi, des chercheurs ont émis l'hypothèse que le taux d'ovulation pourrait être supérieur lorsque les jours sont courts et que le nombre d'ovulations diminuerait au printemps et en été avec l'allongement de la durée journalière (Forcada *et al.*, 1992; Quirke *et al.*, 1988). Dans le présent projet, il semble que le groupe témoin ait présenté ce type de réponse ovulatoire. En effet, leur prolificité a été similaire à celle observée dans les deux groupes exposés à la photopériode, mais uniquement lorsque les saillies ont eu lieu durant la saison sexuelle (oct.-nov.). Ainsi, les résultats observés dans notre étude suggèrent que lors de saillies réalisées en contre-saison, les programmes lumineux pourraient contribuer à obtenir un niveau de prolificité identique à celui naturellement rencontré pour la race (ou lignée) si ces femelles étaient accouplées durant l'automne. Une constatation qui appuie des observations similaires faites dans les entreprises utilisant les différentes variantes du calendrier AAC type CC4. 



# Un projet terrain suivi depuis un an déjà... et des résultats encourageants!



À l'automne 2008, face à l'importante demande concernant l'implantation de ce projet au sein des entreprises ovines québécoises et après avoir constaté les premiers résultats de gestation à l'échographie obtenus au CEPOQ durant les saillies de juin, nous avons finalement accepté de démarrer le projet d'extension lumineuse au sein de quelques fermes. Toutefois, puisque le projet n'en était qu'à ses débuts, il fallait procéder avec prudence, et ce, pour ne pas nuire à la santé zootechnique et financière des entreprises participantes. Ainsi, à l'automne 2008, afin de limiter les risques liés à l'implantation de ce type de programme, seules les entreprises qui répondaient aux exigences du protocole (régie, alimentation, suivi, bâtiments...) et qui avaient des animaux de génotype plus « naturellement désaisonné » ont été sélectionnées. Les producteurs désirant démarrer le programme d'extension lumineuse devaient aussi avoir la volonté de participer activement à la collecte de données qui était exigée, puisqu'ils devenaient des pionniers et que les résultats obtenus dans leur entreprise allaient être très importants pour la survie ou la disparition du nouveau programme. Finalement, seulement deux entreprises ont démarré le protocole d'extension lumineuse, et ce, sous l'encadrement serré de leur conseiller OVIPRO. La ferme A, composée majoritairement de brebis de génotype Polypay, ou de croisements contenant du Polypay, a utilisé un protocole à 6 groupes de brebis (cheptel d'environ 650

femelles, tout en visant un intervalle de 1,5 agnelage/brebis/année (protocole AAC type C4C6 – 6 groupes, un agnelage aux 8 mois). La Ferme B, composée majoritairement de femelles croisées surtout avec du Romanov, a utilisé un protocole lumineux à 4 groupes, mais en visant un agnelage à tous les 9 mois. Ce troupeau, était composé d'environ 450 brebis. Le **tableau 2** présente les résultats d'échographies obtenus dans ces deux fermes pour les saillies synchronisées avec le protocole d'extension lumineuse, et ce, à partir des premières saillies synchronisées par le protocole expérimental, soit d'avril 2009 à aujourd'hui. Ces données reposent sur les performances de toutes les femelles exposées au traitement lumineux, soit autant les brebis que les agnelles.

On peut constater que les performances de fertilité obtenues en contre-saison sont intéressantes. Toutefois, bien que ces producteurs

aient noté une nette amélioration de leur productivité annuelle par rapport à ce qu'ils faisaient dans le passé, il faut demeurer prudent dans l'interprétation des résultats. Premièrement, ce sont des données préliminaires qui font état seulement des données recueillies lors des échographies, ainsi, un léger écart peut toujours être présent lorsqu'on compile les données de fertilité obtenues lors de l'agnelage de chacun des groupes. Les données d'agnelage de ces entreprises sont encore sous compilation par l'équipe de travail. Ces données seront présentées dans le futur. Deuxièmement, rappelons-nous que les sujets présents dans ces entreprises étaient composés majoritairement de génotypes désaisonnés (Polypay et croisements Polypay, Dorset et croisements Dorset et femelles croisées surtout avec du Romanov). Ainsi, l'aptitude naturelle au désaisonnement de ces animaux pourrait avoir contribué aux performances observées hors saison. *Il faut donc*

**Tableau 2.** Taux de gestation mesurés à l'échographie pour les deux entreprises ovines expérimentant le protocole d'extension lumineuse du mois d'avril 2009 à aujourd'hui.

		FERME A	FERME B
Taux de gestation	SAISON	88,6 % 63,3 à 92,2 % (492)**	90,5 % 85,8 à 91,6 % (200)
	CONTRE-SAISON*	79,1 % 67,7 à 96,3 % (813)	84,0 % 86,5 et 93,7 % (462)

\* Les saillies réalisées durant le mois de mars, jusqu'au mois d'août inclusivement, sont considérées comme des accouplements réalisés en contre-saison. Notons qu'un plus grand nombre de groupes ont été accouplés hors-saison puisque les premières saillies du projet ont débuté au printemps 2009.

\*\* Entre parenthèses, le nombre total de femelles exposées lors des accouplements.



*être prudent...* on ne peut croire que ces performances puissent être transférables dans n'importe quel type de troupeau, surtout pour les troupeaux composés de races ou croisements fortement saisonniers.

À l'automne 2009, deux autres fermes ont été recrutées pour tester le protocole d'extension lumineuse. Par contre, bien que ces troupeaux possèdent des femelles hybrides prolifiques (Dorset X Romanov), la majeure partie des brebis composant ces élevages n'était pas de génotypes désaisonnés (femelles croisées, Arcott Rideau pur sang). Pour ces deux nouvelles entreprises, le protocole sélectionné a été celui visant un agnelage à intervalle de 9 mois, avec 6 groupes de femelles en production. La Ferme C, qui est composée de plus de 600 brebis, possède un troupeau composé majoritairement de femelles Arcott Rideau. La Ferme D, comptant plus de 400 femelles, possède différents génotypes (PO, croisements DP, hybrides) ainsi que des femelles croisées. Le **tableau 3** présente les résultats d'échographie pour les saillies réalisées d'avril à juillet 2010. Notons que les performances sont encore intéressantes,

mais couvrent les performances de seulement deux à trois groupes d'accouplement par entreprise. Lors de la rédaction de cet article, certains résultats de fertilité restaient à venir (saillies de fin juillet, août et début septembre).

### *Avant de se lancer...*

### *Il faut réfléchir...*

Bien que les données précédentes soient intéressantes et encourageantes pour l'avenir, il faut les interpréter avec prudence. Premièrement, ce sont des données préliminaires et nous n'avons pas terminé les compilations des performances à l'agnelage (fertilité réelle). Deuxièmement, nous allons continuer à recueillir des données dans ces quatre entreprises pour baser nos analyses sur un plus grand nombre de périodes d'accouplement, un plus grand nombre de femelles et sur une plus longue période de temps. Ainsi, il y a fort à parier que l'avenir nous rendra plus confiants face à ces résultats! Troisièmement, mis à part les

fermes C et D, la majorité des femelles qui ont été exposées à ce nouveau protocole étaient de génotype plus naturellement désaisonné, il faut donc agir avec prudence et précaution et ne pas penser que ces résultats peuvent être transférables dans toutes les entreprises. Finalement, nous avons observé des variations de fertilité entre les entreprises, de même qu'entre les groupes d'accouplement au sein des mêmes entreprises. Ces plus faibles performances (sous la barre des 70 % de fertilité) peuvent être attribuables à différentes causes : état de chair des femelles sous-optimal lors de la saillie, femelles improductives à répétition, problèmes de fertilité... Toutefois, en général, on observe que les producteurs suivant le protocole à la lettre et dont les femelles sont bien préparées pour la saillie (alimentation, état de chair) obtiennent des résultats très intéressants.

Ces observations nous ramènent donc encore à la base... les pré requis pour utiliser la photopériode, ou encore, les pré requis pour produire de façon intensive, et ce, peu importe la technique utilisée. Ainsi, toute ferme désireuse de se lancer dans ce type de protocole de photopériode doit avoir une saine gestion en termes d'alimentation et

**Tableau 3.** Taux de gestation à l'échographie pour deux entreprises ovines expérimentant le protocole d'extension lumineuse depuis avril 2010 (brebis et agnelles).

		FERME C	FERME D
Taux de gestation	CONTRE-SAISON	82,3 %	73,9 %
		72,4 à 92,0 % (198)*	72,5 et 75,9 % (138)

\* Entre parenthèses, le nombre total de femelles exposées lors des accouplements.




de régie (tonte, onglons, soins aux animaux, densité animale contrôlée, nettoyage des bâtiments, écurage, lavage, désinfection...). Nous savons pertinemment que les écarts au protocole, de même que les états de chair sous optimaux chez les femelles d'élevage, nuisent aux performances de fertilité. Par ailleurs, lorsqu'on implante un protocole lumineux, il ne faut pas se lancer de façon aléatoire et à n'importe quel moment de l'année. Il est **NÉCESSAIRE** de demander l'appui d'un conseiller formé et compétent en la matière. Et ceux qui ont été formés pour vous donner ce service de pointe au Québec, sont les conseillers OVIPRO. Contactez votre conseiller, ce dernier évaluera avec vous si un protocole lumineux est adapté à la situation de votre entreprise et il vous aidera à planifier le démarrage dans votre élevage et vous accompagnera durant l'implantation.

Et pour ceux qui veulent savoir s'il y a des prés requis en termes de bâtiments pour utiliser le protocole d'extension lumineuse, la réponse est « oui ». Il faut avoir une section chaude pour les mises bas et lorsque les animaux se retrouvent en période de luminosité naturelle, ces derniers ne peuvent se retrouver dans la même sec-

tion que les animaux en JL ou à proximité de ces derniers et ainsi exposés, en partie, au traitement de JL des autres groupes. L'objectif n'étant pas d'allonger la luminosité totale à laquelle tous les animaux sont exposés, mais **d'allonger seulement la durée des JL!** Ainsi, deux prés requis sont nécessaires pour les bâtiments : une section chaude pour les mises bas (qui sera en JL) et une autre section pour exposer les animaux à la lumière naturelle au moment indiqué dans le calendrier (bergerie serre, planches ajourées, ventilation naturelle...).

Et combien ça coûte? Concernant le coût, une analyse précise sera réalisée à la fin de cette étude et publiée dans le rapport final. D'ores et déjà, on peut déjà mentionner que les entreprises qui disposent de plusieurs sections ou bâtiments d'élevage, n'auront pas à déboursier de frais pour l'aménagement des sections en JC qui, dans les protocoles de photopériode conventionnels, doivent être parfaitement isolées de la lumière et adéquatement ventilés. Toutefois, l'allongement de la durée de la période de JL peut représenter des frais d'électricité plus importants. Voilà pourquoi les entreprises qui disposent des bâtiments ouverts (ex : ventilation

naturelle, bergerie serre) seront les plus avantagées par ce type de protocole. En effet, en utilisant la lumière naturelle du jour, seules les périodes de JL demanderont plus d'électricité. Dans les bergeries où la lumière pénètre facilement et où l'intensité lumineuse est suffisante durant le jour, il est imaginable de fermer les lumières au lever du soleil et de les ouvrir à l'aurore, et ce, pour s'assurer de compléter la séquence de 22 h de lumière/j. Cette façon de procéder permettra d'économiser davantage d'électricité qu'un programme lumineux conventionnel, soit environ 6 h d'électricité par jour durant l'été et 14 h durant l'hiver.

*En conclusion ...* Bien que les résultats de ce nouveau protocole soient encourageants et que l'application de ce dernier comporte plusieurs avantages pour certains types d'entreprises, il faut demeurer prudent. Nous n'en sommes qu'au début de cette nouvelle histoire. Par ailleurs, nous n'avons pas encore évalué les performances de fertilité de saillie au champ sous lumière naturelle mimant les JC. Il faudra plus de données, plus de troupeaux, plus de temps... un nouveau projet de transfert technologique? Probablement oui! **C'est une histoire à suivre...** 

*Remerciements. Nous tenons à remercier le CDAQ pour sa contribution financière au projet. Un merci tout spécial est donné à toute l'équipe de la ferme du CEPOQ pour leur immense travail, à Catherine Élément-Boulianne (étudiante graduée à l'Université Laval), à Stéphanie Landry et Nicolas Dupont (conseillers OVIPRO). Nous remercions aussi les propriétaires de Bergerie de la Vallée, Ferme Garoloup, Bergerie Patriote et Bergerie Fournier, qui ont accepté de participer à cette « aventure ».*

# Photopériode ... Est-ce la technique adéquate pour votre entreprise?



Depuis quelques années, les différents protocoles de photopériode qui ont été développés au Québec ont fait couler beaucoup d'encre. Avec les excellentes performances zootechniques qui sont obtenues et son faible coût d'utilisation, cette technique était adaptée à la plupart des entreprises ovines québécoises qui élevaient déjà leurs animaux à l'intérieur des bergeries durant toute l'année et qui cherchaient une façon de rentabiliser efficacement ces bâtiments en étant plus productif. L'engouement pour ces nouveaux calendriers de régie photopériodique a été tel que plus de 100 fermes utilisent désormais la technique dans leur quotidien et la demande ne cesse de croître. Avec le nouveau protocole d'extension lumineuse qui vient d'arriver, il y a fort à parier que les demandes seront encore nombreuses cet automne, parce qu'il s'agit de LA saison pour implanter ces programmes lumineux dans votre entreprise. Ainsi, si vous désirez utiliser la photopériode comme technique de production en contre-saison, c'est LE moment d'appeler votre conseiller... en janvier, il sera déjà trop tard! Mais est-ce que la technique est vraiment adaptée à votre entreprise? La photopériode vous permettra-t-elle vraiment d'atteindre le succès escompté? Certaines questions doivent être posées avant de s'y lancer, les voici et à vous d'y répondre avec votre conseiller.

## 1. Est-ce que vous en avez vraiment besoin ?

La forte popularité de la photopériode crée une pression importante sur le nombre de demandes concernant l'implantation de ces protocoles de régie au sein des entreprises ovines. Lorsqu'un produit devient populaire, on veut tous se l'accaparer! Et c'est normal! Mais il faut savoir que dans certains cas, la technique n'est pas nécessaire et que des ajustements mineurs dans la régie d'élevage peuvent faire toute la différence. Premièrement, il faut identifier la cause de la basse productivité dans l'élevage. Si le nombre d'agneaux vendus est causé par une mortalité importante dans l'élevage, ce n'est pas le temps d'intensifier la production, mais plutôt d'apporter les correctifs nécessaires, sinon le problème risque de s'amplifier, et ce, à un rythme effréné. Une fois que la prolificité souhaitée est à la hauteur de vos besoins, que le nombre d'agneaux sevrés est suffisant et contrôlé par une saine gestion de la santé du troupeau et de la mortalité, il est possible de pousser un peu plus loin et de voir si un protocole plus intensif peut être adéquat pour votre entreprise. Cette première étape de diagnostic est donc essentielle. Si vous désirez vous tourner vers l'un des calendriers intensifs de production sous photopériode, c'est parce que vos performances de fertilité en contre-saison ne sont pas à la hauteur de vos attentes. Mais si vous avez déjà des animaux de génotypes plus naturellement dessaisonnés, sachez que d'autres modes de production existent et pourraient vous permettre d'améliorer vos performances, et ce, sans modification

très importante de votre façon actuelle de produire. Il faut donc évaluer le tout avec votre conseiller.

## 2. Est-ce que vous êtes un bon producteur ?

Drôle de question n'est-ce pas? Mais cette question a surtout trait à la régie et aux soins que vous apportez à votre troupeau. Le premier élément essentiel à vérifier concerne l'alimentation et l'état de chair de vos animaux. Dans tout système de production intensive, les états de chair sous-optimaux expliquent généralement une part importante des faibles résultats de fertilité rencontrés. En exigeant plus des animaux, il faut leur servir une alimentation à la hauteur de leur besoin. Ainsi, les fourrages doivent être disponibles en quantité, mais surtout en qualité. Par ailleurs, pour atteindre le succès espéré, en termes de kg d'agneaux sevrés et de performances de fertilité, des concentrés énergétiques et/ou protéiques devront obligatoirement être intégrés à la régie alimentaire durant certains stades physiologiques. Le second élément à gérer concerne la régie du troupeau. Ainsi, la tonte, le parage des onglons, les échographies et la vaccination (avec votre vétérinaire), l'élevage des agnelles de remplacement, etc. sont tous des éléments de régie qui doivent déjà être maîtrisés et contrôlés dès le départ, ou du moins, vous devrez être prêt à les intégrer sans faute à votre routine de travail. Finalement, un élément souvent négligé, la santé des animaux élevés dans vos bâtiments. Et ici, on parle de l'ambiance dans laquelle vos animaux sont élevés, c'est-à-dire, de la densité animale, de l'espace



à la mangeoire, de la ventilation, de la litière et de la gestion de la litière. Si vous souhaitez avoir des animaux productifs, procurez-vous d'abord des sujets en bonne santé et fournissez-leur un environnement favorable. Concernant l'écurage des bâtiments, on devra commencer à ajouter plus fréquemment au vocabulaire ovin, les termes : « *lavage* » et « *désinfection* »! Avec ces modes de production intensifs, il faut penser autrement. En intensifiant la production, on concentre le nombre d'agnelages durant l'année et du même coup les pathogènes dans l'environnement. Rappelez-vous que ce ne sont pas les performances de fertilité, ni l'intervalle d'agnelage qui sont payants : ce sont les agneaux sevrés, et le nombre de kg vendus. Il faut donc mettre les chances de notre côté. Le nettoyage annuel de votre bergerie, du moins de la section des mises bas, et de vos cases d'agnelage, sont des actions qui devraient être ajoutées aux tâches réalisées par un « bon producteur »!

### *3. Est-ce que vos installations sont adéquates ?*

Même si la technique est attrayante, il ne faut pas tout chambarder dans votre entreprise pour implanter la photopériode à tout prix! Il faut réfléchir avant de s'y lancer, et ce, pour ne pas avoir de mauvaises surprises et ne pas aimer la situation lorsque le calendrier sera lancé. Actuellement, il existe différents calendriers de régie photopériodique qui peuvent s'adapter à différentes réalités d'entreprise. Toutefois, chacun comporte ses exigences, ses avantages et ses inconvénients. Dans tous les cas, l'aménagement des bâtiments doit se faire avec un minimum d'investissement. Puisque chaque ferme comporte ses particularités, choisir le calendrier approprié aux bâtiments et à la gestion souhaitée par l'éleveur demeure du « cas par cas »... il faut donc faire appel à votre conseiller pour vous appuyer dans cette démarche. Et parfois, il faut savoir qu'il ne sera pas possible d'implanter la photopériode au sein de votre entreprise.

### *4. Est-ce que vous êtes prêts pour cette technique?*

Qui dit production intensive, dit généralement des agnelages plus réguliers chez les femelles et aussi plus fréquents durant l'année. La répartition des agnelages est une méthode permettant d'assurer un meilleur étalement de la mise en marché de vos agneaux durant l'année et ainsi vous permettre de remplir plus

adéquatement des contrats pour l'agence de vente des agneaux lourds. La taille de l'entreprise, de même que les objectifs de production de l'éleveur vont déterminer le nombre de groupes qui seront utilisés pour la production sous photopériode. Toutefois, bien que cet aspect soit essentiel pour répondre aux besoins du marché et semble intéressant sur papier, vous devez être prêts à vivre cette réalité à tous les jours. Plus le nombre de groupes est important, plus les agnelages sont fréquents. Puisque les « ressources humaines » sont généralement limitées en production animale, il est conseillé de ne pas dépasser plus de 6 groupes en production continue (à moins d'avoir un troupeau d'une taille supérieure à 1200 brebis, soit plus de 200 brebis par groupe, dans ce cas, on peut réévaluer la situation avec l'éleveur). Avec six groupes de production, le nombre de jours de pause « garanti » sans agnelage est de moins de 10 jours. Cette courte pause représente un moment précieux qui doit être réservé pour faire le point sur la dernière période d'agnelage, écurer la section de mise bas, préparer le matériel d'agnelage pour le groupe suivant mais surtout, refaire le plein d'énergie! Lorsque la fatigue du berger prend le dessus, il est très difficile, voire impossible de prendre du recul si le rythme d'agnelage est important et alors, tout se met à aller de travers et les pertes s'accumulent. Alors, avant tout, vous devez déterminer si vous êtes prêt et surtout disponible pour vivre avec des mises bas régulières (à tous les mois, à tous les deux mois, à toutes les semaines?) et si vous avez les ressources humaines pour rencontrer cette réalité... car il y aura certainement des agnelages durant l'été, lorsque vous serez aux champs, il faut donc le prévoir!


### *5. Quel calendrier sera adapté à votre entreprise?*

Évidemment, puisque chaque ferme présente ses particularités, il est impossible de répondre à cette question aussi sommairement dans cet article. Il faut procéder à une analyse complète et évaluer le tout avec votre conseiller. Le tableau suivant vous permettra peut-être d'orienter un peu votre choix, et ce, en fonction de la situation présente dans votre entreprise. Et ... si c'est le nouveau calendrier d'extension lumineuse qui vous intéresse, la prudence est de mise et l'encadrement est nécessaire. Ce nouveau protocole ne fait que débiter et n'est pas adapté à toutes les entreprises. En effet, pour



le moment il devrait être écarté si vous élevez des races fortement saisonnières.

*En conclusion*, peu importe si cette technique vous est destinée ou non, nous vous encourageons fortement à répartir votre production sur plusieurs mois durant

l'année. Différentes techniques sont disponibles et elles présentent toutes leurs avantages et leurs inconvénients. Il n'en tient qu'à vous de choisir la technique la plus efficace, la plus rentable et surtout celle qui donnera les meilleurs résultats et au moindre coût. 

TYPE de calendrier*	CC4	C4C6	C4 ½ C4	C4 ½ C6
Nb de groupes	4 groupes	6 groupes	4 groupes	6 groupes
Protocole lumineux	4 mois de JC : 4 mois de JL		4 mois ½ de JC : 4 mois ½ de JL	
Productivité visée	1,5 agnelage/brebis/année (1 agnelage aux 8 mois)		1,33 agnelage/brebis/année (1 agnelage aux 9 mois)	
Intervalle entre chaque mise au bélier	60 jours	40 jours	68 jours et 67 jours	45 jours
Durée de la période de saillie	35 jours	35 jours	35 jours	35 jours
Durée théorique de la période d'agnelage	35 jours	35 jours	35 jours	35 jours
Jour de repos entre la fin théorique d'une période d'agnelage et le début d'une autre	25 jours	5 jours	30 – 35 jours	10 jours
Particularités	Préférable pour les troupeaux ≤ 400 brebis	Préférable pour les troupeaux ≥ 400 brebis	Préférable pour troupeaux ≤ 400 brebis.	Préférable pour troupeaux ≥ 400 brebis
	Fin de la lactation et sevrage en JC	Fin de la lactation et sevrage en JC	Sevrage en JL, aucune lactation en JC.	Sevrage en JL, aucune lactation en JC.
Conditions requises	Fin de la lactation en JC : idéalement on a besoin d'une section isolée et bien équipée avec des dérobes. Régie exemplaire, alimentation impeccable, bâtiments sur un même site et connectés entre-eux.		Idéal lorsque le bâtiment de JC est sur un autre site ou est une bergerie froide. Préférable si on a de la difficulté à avoir des fourrages de qualité ou si l'état de chair est à améliorer.	
Durée des jours longs et des jours courts dans les protocoles AAC type CC4 conventionnel	16 à 18 heures de lumière par jour durant la période de jours longs 8 à 10 heures de lumière par jour durant la période de jours courts (on vise un écart de 8heure d'éclairement entre les deux périodes de luminosité.)			
Durée des jours longs et des jours courts s'il y a possibilité d'appliquer le protocole d'extension (suite à l'analyse de votre conseiller)	22 heures de lumière par jour durant la période de jours longs (minuterie adaptée) Luminosité naturelle durant la période de jours courts (aucune extension de la durée lumineuse extérieure de façon artificielle)			

\* Ces protocoles ne sont pas recommandés pour les élevages de moins de 100 brebis, car il devient trop contraignant de gérer plusieurs petits groupes de brebis